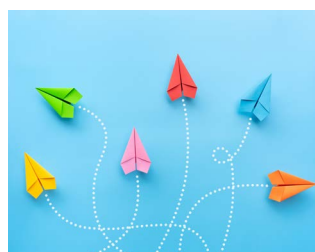




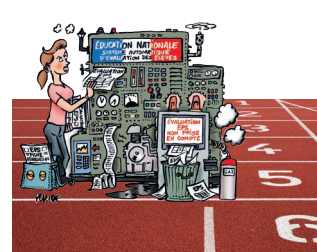
LE SNEP-FSU
DANS LA FSU POUR
DES ACTIONS RÉSOLUES
P. 4



DHG - HSA :
UNE COURSE FOLLE...
ET DANGEREUSE
P. 5



DOSSIER :
LA VOIE
PROFESSIONNELLE
P.9-16



CCF :
SITUATION CHAOTIQUE
ET GRANDE DÉBROUILLE...
P.19

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

EN MÊME TEMPS :

condamné en septembre pour violences envers son ex-compagne à 3 000€ d'amende avec sursis, Jérôme Peyrat avait dû quitter son poste de Conseiller auprès d'Emmanuel Macron. Difficile de rester à l'Elysée, alors que le chef de l'État a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause de son quinquennat... Mais, cela n'empêche pas d'aller bosser du côté de LREM : l'ancien élu LR vient d'être nommé conseiller politique à la délégation générale du mouvement présidentiel. Il sera notamment chargé de la stratégie pour les futures élections régionales et départementales. Encore une carrière brisée après des dénonciations de violences sur une femme...

MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE :

pas moins de 4 amendements déposés par Cathy Racon-Bouzon (LREM) pour imposer de la mixité sociale dans les écoles privées sous contrat ont été rejetés par le gouvernement, lors de l'examen de la loi séparatisme. Ainsi, l'amendement 589 voulait lier la subvention de l'État « à des objectifs favorisant la mixité sociale ». Le 546 demandait aux établissements sous contrat de « favoriser l'inclusion des élèves sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé ». L'enseignement privé met pourtant en avant son souci de la « solidarité » pour entrer dans la nouvelle éducation prioritaire. L'association No Ghetto, qui a initié ces amendements, souligne le refus du ministre de les voir apparaître dans la loi... Moderne non ?

C'EST LA FÊTE :

pour le départ de la sous-préfète la mairie de Rethel a fait la fête le 21 janvier. Au moins 60 convives réunis pour fêter ça..., alors même que les chiffres de l'épidémie repartent à la hausse dans la région. Tout le gratin local est réuni : les acteurs du monde économique, le préfet, les élus, le procureur de la République...

Rappelons que la préfecture a autorisé l'événement et déclare que ce type de réception « fait partie des usages ». Ceci est bon à savoir, car fêter mon anniversaire fait aussi partie des usages !

SANOFI :

et pendant ce temps là, Sanofi supprime 3 000 emplois de chercheurs en dix ans, et 400 pour 2021. Le groupe fait le choix de couper dans la recherche plutôt que d'investir massivement. Sanofi, touche entre 100 et 150 millions d'euros de crédit d'impôt par an pour la recherche, licencie des chercheurs et renonce à produire un vaccin ». Allez pas de panique, l'an passé, la société a enregistré un chiffre d'affaires de 36 milliards d'euros, en hausse de 3,3% et a augmenté le versement de ses dividendes de 15%. L'argent magique ?

C'EST LA FÊTE 2 :

Le commissaire central de Carpentras a été contrôlé par la police, dans un restaurant de la ville, le 30 janvier alors qu'il avait en charge de faire respecter la fermeture de ce dernier... C'est ainsi que le commissaire Philippe Friedrich est passé d'un poste de Carpentras à Sarcelles... Espérons qu'il ne connaisse pas les bons restaurants de Sarcelles... Sinon tout va bien dans la police...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 3 FÉVRIER 2021



BOUGER 30MN C'EST BIEN, apprendre en EPS c'est mieux !

En cette 5^{ème} édition de la semaine olympique et paralympique, la communication du ministère de l'Éducation nationale met l'accent sur la santé. Si on ne peut qu'être d'accord avec l'objectif d'une augmentation significative du temps d'activité physique des élèves surtout en temps de pandémie, on ne peut partager la conception ambivalente de l'EPS développée par le ministère.

En effet, inciter les enseignant·es à faire « bouger 30mn par jour » n'empêche pas le ministre de prendre des mesures qui vont totalement à l'inverse d'un développement de l'EPS à l'école primaire !

La réforme de la formation, prévue pour la rentrée prochaine, est catastrophique en la matière. Elle se traduit par une chute vertigineuse et historique des horaires de formation en EPS. En imposant 55% de maths et de français dans les maquettes de master, en réservant 25% du temps de formation pour d'autres priorités, l'EPS comme d'autres disciplines est mis une fois de plus au second plan. En conséquence, il ne reste que 20% du temps pour toutes les autres disciplines de la polyvalence (histoire, géographie, SVT, LVE, EPS, éducation musicale, arts plastiques). Apprendre à nager, à danser, à jouer collectif, à réfléchir sur son activité corporelle, à créer du commun dans un groupe classe, à construire des règles, ... ne s'improvise pas.

La formation continue n'est pas mieux lotie : seuls les maths et le français sont programmés. Les conseillers pédagogiques en charge de l'EPS n'ont plus le temps d'accompagner les professeurs des écoles en EPS, ni d'organiser des rencontres sportives pour assurer le lien avec le sport scolaire.

Communiquer sur les enjeux de santé avec « Bouger 30 minutes par jour » ne répond pas à la question de l'EPS dans les écoles aujourd'hui. La Cour des Comptes, dans son rapport sur l'Ecole et le sport, préconise de « rendre plus effectif l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ».

Le rôle de l'Ecole n'est pas seulement de bouger, mais d'apprendre dans le but d'accéder à la pratique régulière d'activités physiques, sportives ou artistiques de son choix au-delà de l'Ecole. Pour cela, bien former les enseignant·es est une condition essentielle. Ce n'est pas le chemin que prend le ministre.

« L'affaire du siècle » : l'Etat condamné.

Une décision historique et une victoire d'importance.

La justice vient de reconnaître que l'inaction climatique de l'État est illégale, que c'est une faute qui engage sa responsabilité. L'État peut faire appel de cette décision.

Mais ce jugement est très important car, dès aujourd'hui, des victimes directes des changements climatiques en France vont pouvoir demander réparation à la France. L'État va donc faire face à une pression inédite, pour enfin agir contre les dérèglements climatiques.

La procédure juridique n'est pas terminée. Le tribunal doit maintenant décider s'il ordonne à l'État de prendre des mesures supplémentaires pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et respecter ses engagements pour le climat. Une nouvelle audience aura lieu au printemps. La mobilisation doit se poursuivre pour contraindre l'État à lutter efficacement et concrètement contre le dérèglement climatique !

CF : suite article sur le site <http://www.snepfsu.net/outils/ecologie.php>

Disparition de Désiré Rossi.

Nous avons appris le décès de Désiré Rossi qui marqua l'enseignement du ski, dès les années 60, en participant très directement à l'élaboration d'une méthode nouvelle de l'enseignement de cette discipline qui s'appuyait sur l'analyse d'un ski moderne, en rupture avec les principes de l'École du Ski Français. Désiré, enseignant à l'Université de Grenoble, forma ainsi des générations d'étudiants, mais aussi d'enseignants d'EPS lors de nombreux stages, dont l'un donna lieu à un film qui fit date « Apprendre à skier en 7 jours » et qui marqua fortement les esprits. Désiré était aussi syndiqué de toujours au SNEP-FSU, attentif et exigeant pour une école démocratique au service de la jeunesse.

Jean-Paul Tournaire

SOMMAIRE

NEWS P.2

- Et pendant ce temps là...
- Communiqué de presse : Bouger 30mn c'est bien, apprendre en EPS c'est mieux !
- «L'affaire du siècle» : l'État condamné
- Disparition de Désiré Rossi

ÉDITO P.3

- La « blanqueroute » de l'éducation physique

ACTIONS P.4

- Le SNEP-FSU dans la FSU pour des actions résolues

MÉTIER P.5

- DHG-HSA : une course folle... et dangereuse !

ACTUALITÉS P.6-7

- EPS dehors : halte au mépris !
- La réalité de l'EPS en janvier !

CORPO P.8

- Mutation inter : le 3 mars, l'heure du verdict !
- Les avancements d'échelon, les commissaires paritaires du SNEP-FSU sur le pont !

DOSSIER : LA VOIE PROFESSIONNELLE P.9-16

- Édito
- Regard historique : pour mieux comprendre la situation actuelle dans les lycées professionnels : Sigrid Gérardin
- Les élèves de lycée pro, Prisca Kergoat
- Une EPS discriminante
- Et pendant ce temps on réforme...
- Le sport scolaire en LP
- Mission impossible !
- L'EPS en lycée pro dans de bonnes conditions... C'est possible !
- Des programmes scolaires pour quoi faire ?
- Vers un bac pro « métiers du sport » ?

ACTUALITÉS P.17

- Équipements sportifs : un stage national dynamique pour sortir de l'impasse
- Sport scolaire : AG UNSS du 5/02/21

PÉDA P.18-20

- Une spécialité, oui... mais pas à n'importe quel prix !
- CCF : situation chaotique et grande débrouille locale
- EPS en collège, se faire entendre

TRIBUNE LIBRE P.20

- Une jeunesse plus sportive, oui !

ACTUALITÉS P.21-23

- Les risques du métier : La question du certificat médical
- JS : Le sport associatif : un enjeu (de) capital
- ESRI : un cocktail destructeur pour le service public et la jeunesse
- Écosyndicalisme : syndicalisme et bifurcation écologique
- Le vaccin un bien commun !
- Égalité femmes-hommes : Fonction Publique, Ecole, Sport, EPS, où en est-on ?

CONGRÈS SNEP-FSU 2021 P.24

- Appel à candidature pour le renouvellement des instances du SNEP-FSU



Édito

LA « BLANQUEROUTE » de l'éducation physique

Les dernières communications ministérielles mettent en exergue une image de l'Éducation physique loin des enjeux de démocratisation, d'appropriation de savoirs, d'appréhension de la culture. Il suffirait de bouger, de « gigoter » pour répondre aux enjeux de santé pris au sens restrictif du terme. Si la volonté politique était de valoriser la pratique des activités physiques, sportives et artistiques à l'École, il aurait alors été possible d'ouvrir les installations sportives couvertes à des demi-groupes, en offrant à chacun-e des masques respirants pour la pratique, comme il s'en développe actuellement. Mais, loin d'envisager ces solutions, le ministre préfère se mettre en scène au milieu d'élèves, en costard/cravate, pour faire la démonstration que l'activité reste possible.... Mais quelle activité ?

Traiter en surface cette communication en exprimant dégoût, colère, affliction, ... ne saurait suffire, parce qu'elle est bien plus profonde que cela et annonciatrice d'une volonté de transformer complètement nos métiers pour en faire les simples exécutants d'une politique de santé vue dans l'unique lutte contre l'obésité et la sédentarité. Par ailleurs, en faisant entrer d'autres acteurs, comme des fédérations sportives, elle tend à montrer à l'opinion publique que les activités sportives sont du domaine du monde du sport, en écartant tous les professionnels du monde de l'Éducation. N'oublions pas que le ministre, à dessein, instille et développe les confusions entre l'EPS, le sport scolaire et le sport extra-scolaire sous le terme générique de « sport à l'école ».

L'Éducation Physique et Sportive est bien autre chose ! C'est ce que nous avons porté fortement lors de la « semaine de l'EPS » du mois de décembre, c'est ce que nous continuons à porter alors que nous sommes jetés à l'extérieur des installations sportives. Les propositions que nous soutenons sont d'une criante actualité, elles le sont encore plus au regard des conditions de rentrée qui se préparent et qui ont nourri les mobilisations du 26 janvier et du 4 février. Ces mobilisations doivent perdurer et nos exigences pour une EPS revalorisée dans un autre projet d'école doivent vivre et se développer partout sur le territoire, qu'elles qu'en soient les formes.

Nous avons à construire ensemble ce que sera l'EPS de demain. Lutter contre tous les projets visant à la détruire, à l'amenuiser et, dans le même temps, promouvoir notre vision d'une EPS au service de la formation du citoyen.ne de demain est de la responsabilité de chacun-e. Ne pas accepter les dégradations et opposer un autre projet, voilà le chemin qu'il nous faut emprunter.

benoit.hubert@snepfusu.net



LE SNEP-FSU DANS LA FSU

pour des actions résolues

Le Conseil Délibératif Fédéral de la FSU des 2 et 3 février a été l'occasion d'une analyse de la situation et des perspectives d'actions à mener pour peser et entrevoir un autre avenir que celui qu'on nous dessine.

Confrontés à la frénésie transformatrice de notre modèle social par le gouvernement, de nombreuses luttes sont en cours et se développent. Elles poursuivent des buts communs : l'emploi, les salaires, la défense et la promotion de notre modèle social, le développement des services publics et de la Fonction publique. Ce sont les raisons de notre engagement dans la lutte contre la loi de transformation de la Fonction publique et ses effets dévastateurs, la lutte contre le projet de loi « sécurité globale », celle contre la loi « confortant les principes républicains » actuellement en débat à l'assemblée, du projet de loi 4D, de la lutte pour l'égalité femmes hommes, contre les féminicides, les violences sexuelles et l'inceste, ...

Dans le secteur éducatif, la journée de grève du 26 janvier s'est inscrite dans une série de mobilisations sectorielles : le 19 janvier avec les AED, le 21 janvier dans la santé et le social, le 28 janvier dans l'énergie, le 2 février dans le secteur de la petite enfance et à la PJJ. Elle s'est poursuivie par une journée d'actions et de grèves dans le secteur public et les entreprises privées le 4 février 2021 à l'appel

de la CGT, de Solidaires, de la FSU et des organisations de jeunesse.

Fort de ses engagements, la FSU met en discussion des actions les plus unitaires possibles, associant les usagers, pour la défense et la promotion des services publics, pour l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation des salaires en mars ou avril. Elle soutient la poursuite de l'action des retraité-es dans l'unité intersyndicale du groupe des 9 pour la revalorisation de leurs pensions, sérieusement amputées, contre l'augmentation de 25% de la CSG et la très forte augmentation des complémentaires santé les concernant qui rend fondamentale la revendication du 100% sécu.

La journée du 8 mars sera le moment d'une convergence de l'ensemble des dynamiques de la lutte pour l'égalité. La FSU poursuit son implication pour faire progresser les droits des femmes et participera pleinement à la mobilisation du 8 mars (grève féministe, rassemblements, débrayages, manifestations...).

La FSU, engagée dans la dynamique « Plus jamais ça », sera moteur dans l'organisation des assises des 29 et 30 mai prochain à Pa-

ris. Elle appelle aux actions et initiatives lancées par le collectif : le 9 février à La Défense devant le siège de Total pour soutenir les salarié-es de la raffinerie de Grandpuits, le 25 février dans une ferme en Loire Atlantique pour une agriculture paysanne.

Par ailleurs, la FSU estime que le vaccin doit être un bien commun et que les brevets doivent être rendus publics. Elle mènera campagne pour que la recherche publique ait les moyens suffisants pour mettre au point les vaccins et faire ainsi échec à la pénurie, à la marchandisation en cours et aux inégalités qu'elle engendre à travers le monde. La FSU appelle à signer la pétition citoyenne européenne sur le sujet et à faire des 13/14 février un weekend national d'actions et mobilisation autour de l'initiative citoyenne européenne, avec des rassemblements et actions devant des lieux symboliques et le 12 mars une journée de mobilisation européenne.

Par ailleurs, elle demande que les agents des SP et en particulier ceux de l'éducation aient accès sans délai à la vaccination.



DHG-HSA: une course folle... et dangereuse !

Alors même que le premier ministre annonce « mettre le paquet sur ce sujet de l'emploi des jeunes », notre ministère s'adonne aux suppressions massives de postes dans le second degré. L'administration se livre donc à une réelle « course au score des HSA » au détriment de toute logique éducative, de protection des personnels ou écologique. C'est une folie, bien loin de « l'intérêt du service », pourtant réaffirmé dans le décret 2019-309 du 11/04/2019. Partout, les résistances s'organisent pour changer la donne.

Halte au mépris !

Des centaines de collègues se voient proposer un complément de service ou la suppression de leur poste alors que les heures sont présentes dans leur établissement en HSA ! Le message est clair : « votre investissement pour l'établissement, l'EPS, le sport scolaire, les élèves n'est pas important et on fera aussi bien sans

vous » ! C'est un mépris insupportable : l'administration et le ministère devraient avoir honte de telles pratiques. Les risques sont énormes pour la santé des personnels et le sens du travail. Les trajets entre établissements vont être démultipliés et sources de risques d'accident et de pollution.

Nous appelons la profession à refuser toute HSA (incohérente pour la discipline ou ses personnels) par tous les moyens :

- Demande de transformation en heures postes
- Lettre pétition
- Raison de santé (certificat médical)
- Etc...

✉ alain.decarlo@snepfusu.net



Décret 2019-309 du 11/04/2019

« Dans l'intérêt du service*, les enseignants [...] peuvent être tenus d'effectuer, sauf empêchement pour raison de santé, deux heures supplémentaires hebdomadaire en sus de leur maximum de service. »

**souligné par nous (NDLR)*



Dernière minute :

Transformer les HSA en heures postes c'est possible !

Sur Bordeaux, 2 lycées viennent de nous contacter pour nous annoncer la transformation d'HSA en heures postes au regard de leur dotation initiale (50 pour l'un, 40 pour l'autre). De plus, la Rectrice de l'académie a demandé une rallonge d'Heures postes au ministère pour réaliser la rentrée. Continuons !



« Action »

Une pluie d'actions dans les CA !

+ de 40% des établissements ont refusé leur DHG quand celle-ci a été soumise au vote.

Parents et personnels demandent une autre préparation de rentrée !

+ de 65% des établissements ont déposé un vœu ou une motion pour demander des moyens.

Le SNEP-FSU demande un plan d'urgence pour l'école pour la rentrée 2021 et les luttes locales nourrissent le rapport de force pour exiger un collectif budgétaire.

Tenez informés vos sections locales du SNEP-FSU pour peser à tous les niveaux : la lutte se poursuit jusqu'à la rentrée !



EPS DEHORS : halte au mépris !

Le jeudi 14 janvier l'annonce est faite : la pratique physique sera interdite en milieu couvert à partir du lundi 18 ! Le SNEP-FSU n'a jamais été consulté ou informé. Les enseignants d'EPS sont conscients de la nécessité de lutter contre la propagation du virus, mais aucune explication n'est donnée sur ce « coup d'arrêt », en pleine période hivernale. De nombreux cours sont annulés pour cause de neige, pluie, verglas... C'est bien la santé des élèves qui est mise en danger par ce « moins d'EPS », car les dégâts sur la santé physique et mentale des jeunes pour cause de manque de pratique

physique et sportive sont avérés. Encore une fois, les décisions tombent comme des couperets, aucune consultation n'est réalisée en amont. Les enseignants sont rangés dans le rôle de simples exécutants, sans aucune explication sérieuse de cette mesure : un mépris de plus... et de trop !

C'est parce que nous voulons « changer la donne » et étudier les conditions dans lesquelles il est possible de pratiquer en intérieur, tout en luttant contre l'épidémie, que nous agissons, en demandant notamment la mise en place des demi-groupes dans tous les établissements.

Le SNEP-FSU a appelé la profession à se mobiliser en interpellant les Rectorats et Préfectures, et à des rassemblements dès le mercredi 20 janvier. L'écho dans les médias est fort et puissant. Nous continuons le combat dans l'intérêt des jeunes. Le SNEP-FSU a été reçu par le cabinet d'E. Macron le mardi 9 février, nous y avons porté les demandes de la profession.



alain.decarlo@snepfusu.net



Des mobilisations dynamiques et un écho médiatique puissant

En Dordogne « Les profs se mettent à poil » (Dordogne Libre, 27 janvier 2021)

<https://www.dordognelibre.fr/2021/01/27/en-colere-les-profs-se-mettent-a-poil-pour-leurs-eleves/>

A Montpellier, les rassemblement donneront lieu à des interviews sur France Bleu, France 3, le Midi Libre, La Gazette...

<http://www.leblog.snepfusu.net/academie-de-montpellier-rassemblements-du-mercredi-20-janvier/>

Dans Ouest France, les mobilisations sur l'académie de Rennes et de Nantes sont relayées.

Nancy, article dans l'Est Républicain :

https://www.estrepublicain.fr/sante/2021/01/21/les-profs-d-eps-se-considerent-stigmatises?fbclid=IwAR1cWxKFvafMb6atbyeI_Ehx5_KUXBxW9zmRI-9daw87JJsMHziZ1tzhWhtl

BFM TV
16/01/2021



Les professeurs d'EPS ont précédé le cortège en réalisant une flashmob à l'aide de ballons de basket. / Photo DDM, D.S.

RENNES

LES PROFESSEURS D'EPS MANIFESTENT
DEVANT LE RECTORAT

AU 49.3
DANS LE



Rassemblement
devant le Rectorat
de Nancy
(journal sur blog)



LA RÉALITÉ DE L'EPS

en Janvier !

Une quarantaine de professeurs d'EPS mobilisés devant le rectorat de Rennes, pour dénoncer les mesures gouvernementales sur l'interdiction de la pratique d'EPS en intérieur



Des profs d'EPS de Dordogne se retrouvent à « poil » devant l'IA de Périgueux, mardi 26 janvier, pour dénoncer l'impossibilité de pratiquer en intérieur.



Mercredi 20 janvier, des professeurs d'EPS ont manifesté en musique devant le rectorat de Rouen, pour dénoncer la suspension des APSA en intérieur.

Le SNEP-FSU Martinique fait bouger les lignes !

Même si le contexte climatique de la Martinique est plus favorable à la pratique en extérieur que dans de nombreuses académies, beaucoup de collègues se sont trouvés démunis suite aux annonces. Cette nouvelle interdiction a ainsi mis en grande difficulté les collègues pour proposer des activités riches pour les élèves, en particulier dans les établissements ne possédant pas d'infrastructures propres à l'établissement.

Dès la confirmation par l'IA-IPR EPS MARTINIQUE de l'application dans les DOM des mesures nationales, le SNEP-FSU s'est mobilisé : interpellation de la Préfecture et du Rectorat, communiqué de presse, interviews et passage des co-secrétaires académiques aux journaux télévisés de 13h et 19h sur les deux principales chaînes locales.

Une semaine après, un nouveau protocole a été mis en place, reprenant plusieurs doléances du SNEP-FSU. La pratique en intérieur y est autorisée dans le cadre du respect de certaines recommandations, en particulier l'aération des espaces.

Nous sommes satisfaits qu'à l'issue de notre forte réaction, l'administration régionale ait su prendre ses responsabilités en mettant en place un protocole raisonnable, permettant la pratique de l'EPS pour les élèves tout en préservant leur santé et leur sécurité.

BLANCHARD Nicolas,
co-secrétaire académique SNEP-FSU MARTINIQUE

« Est-il plus dangereux de réaliser une séance de Tennis de Table dans un grand gymnase de 1 000 m² ou de réunir 30 élèves dans une salle de classe ? »

« Avec une demi-classe en lycée, est-il dangereux de réaliser pratique physique à distance dans notre grand gymnase vide toute la journée ? »

Des questions légitimes que se posent de nombreux collègues... mais aussi parents, chefs d'établissements, médecins...



MUTATION INTER : le 3 mars, l'heure du verdict !

Pour la deuxième année, c'est l'administration seule qui aura travaillé sur le mouvement Inter. Dès la phase de vérification des vœux et barèmes, de nombreux candidat.es nous ont contactés pour que nous les informions et que nous puissions intervenir à leur côté pour faire corriger des erreurs. Non sans mal, puisque l'administration est peu encline à reconnaître ses erreurs et tente de faire taire les élu.es. La disparition des groupes de travail paritaires laissera, cette année encore, des collègues lésés, quand auparavant vos élu.es veillaient au respect des droits de chacun.e et de l'intérêt général.

Le ministère communiquera les résultats de l'algorithme de son mouvement le 3 mars. L'ensemble des demandeurs pourra consulter son résultat sur SIAM.

Ceux qui auront obtenu satisfaction vont devoir très vite se projeter dans l'étape suivante qui est la phase Intra. N'ayant plus la communication des résultats et dans la perspective de continuer de vous accompagner, le SNEP-FSU mettra à votre disposition un formulaire de contact sur son site internet. Vous pourrez ainsi nous informer de votre résultat et vous mettre en relation avec les élu.es académiques du SNEP-FSU qui vous assisteront dans votre demande Intra qui

est déterminante. Celle-ci s'avère souvent plus complexe et l'expertise de nos élus est essentielle pour cibler au mieux vos vœux.

Il y aura ceux et celles qui n'auront pas obtenu satisfaction sur leurs vœux et notamment leur vœu N°1. La loi dite de Transformation de la Fonction Publique n'a laissé comme seule possibilité le recours de la décision défavorable pour exercer un contrôle sur ces décisions. Si vous souhaitez engager ce recours gracieux, il vous faudra nous contacter pour que nous puissions vous accompagner comme le prévoient les lignes directrices de gestion mobilité.

Le ministère a organisé l'opacité autour de tous les actes de gestion, alors pas de restriction à faire valoir vos droits en formulant un recours avec l'appui du SNEP-FSU.

Plus que jamais, la revendication concernant l'abrogation de la loi LTFP doit être portée haut et fort, collectivement, pour que nous recouvrions le droit d'être traités de façon équitable et transparente pour tout ce qui concerne notre carrière. **Face à l'opacité exigeons le rétablissement du paritarisme et des prérogatives des élu.es.**

Les avancements d'échelon, les commissaires paritaires du SNEP-FSU sur le pont !

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) pour les professeurs d'EPS, ou Nationales (CAPN) pour les agrégés, se tiendront pour la dernière fois cette année. Elles n'auront pas lieu avant les mois de mai ou juin, car il est nécessaire d'attendre la tenue des CAP de contestation d'appréciation finale.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU y siégeront pour défendre la profession et rappeler que si les injustices se sont profondément réduites sur l'avancement d'échelon avec la mise en place de PPCR, certains problèmes posés par les anciennes carrières se retrouvent ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Le soi-disant mérite s'arrête-t-il à 30% des enseignants ? Le SNEP-FSU continue de revendiquer une déconnexion entre ces rendez-vous de carrière et l'avancement. Nous continuons de demander un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme sans obstacle de grade, ce qui permettrait de travailler en confiance, et de considérer l'inspection comme un réel temps de formation. N'oubliez pas de transmettre votre fiche syndicale à vos commissaires paritaires, pour qu'ils puissent vérifier votre situation et vous défendre lors de la commission !



benoit.chaisy@snepfusu.net

 polo.lemonnier@snepfusu.net



LA VOIE PROFESSIONNELLE

DOSSIER PRÉPARÉ PAR :

Séverine Bertrand, Christian Couturier, Bruno Cremonesi,
Nathalie François, Sébastien Molénat, Didier Sablic

EDITO

Si nous arrivons aujourd'hui à pratiquement 80% d'une classe d'âge au niveau Bac, objectif annoncé dans les années 80 par JP Chevènement, c'est en grande partie grâce au développement de la voie professionnelle. Pourtant, en France, continue de fonctionner une culture de l'orientation par défaut : à quelques exceptions près, vont dans la voie professionnelle celles et ceux qui ne peuvent prétendre à la voie générale ou technologique. Et à l'intérieur même de la voie professionnelle, il existe une autre hiérarchie qui valorise certaines sections et d'autres où se retrouvent, c'est un fait, les déclassé-es du système. Sans compter nombre de lycéen.ne.s orienté.e.s par défaut dans des sections qu'ils n'ont pas choisies !

Difficile donc de parler des lycées professionnels comme d'une entité homogène. Les généralisations vont parfois trop vite et déforment la réalité. C'est vrai aussi, évidemment, pour l'EPS, La présentation hâtive d'un public particulier a amené historiquement à la mise en place d'un programme lui aussi particulier. Est-ce justifié alors que les capacités de développement sont a priori, dans notre discipline, pas différentes de celles des élèves de lycée général et technologique ?

La voie professionnelle est prise dans la tourmente de la dernière réforme, sur fond de diminution des moyens (baisse horaire, baisse de la taxe professionnelle, ...). En EPS, s'ajoute la réécriture des programmes qui, plus encore qu'en lycée général, laisse les enseignants seuls face aux élèves pour définir ce qu'il y a à enseigner.

Etre prof en LP dans la voie professionnelle, aujourd'hui, c'est un peu « la solitude du gardien de but face au pénalty », l'impression de devoir en permanence « sauver les meubles ».

Pourtant, la société a besoin de citoyen-nés éclairé-es, sans distinction de milieu social et elle a besoin de métiers revalorisés. Or, nos gouvernants pensent une société à 2 vitesses, ce qui se traduit très concrètement vers un sous-investissement financier mais aussi symbolique dans la voie professionnelle. Tout mis bout à bout, c'est la marque d'un désengagement de l'état, qui ne fait plus que « communiquer » pour masquer la réalité de sa politique et l'abandon assumé de la double finalité de l'enseignement professionnel, acquérir un diplôme professionnel pour pouvoir travailler et poursuivre ses études.

Le SNEP-FSU, par ce dossier, vous soumet quelques éléments de réflexion collective pour faire avancer les objectifs de démocratisation et d'émancipation.

“ Notre réussite ?
On arrive à redonner le goût
de l'école à un certain nombre
d'élèves, c'est sûr ! ”

Paroles de prof - Éric

REGARD HISTORIQUE

Pour mieux comprendre la situation actuelle dans les lycées professionnels



Sigrid Gérardin
co-secrétaire générale
du SNUEP-FSU

Aujourd'hui, l'orientation dans les filières professionnelles remplit souvent une fonction de relégation scolaire. Comment en est-on arrivé là, puisqu'au départ, le projet initial de la voie professionnelle était bien différent ?

Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du SNUEP-

FSU, invitée lors de la soirée de l'EPS sur les lycées professionnels, nous a délivré quelques éléments historiques pour répondre à cette question.

Un constat lié à une évolution des politiques scolaires

La scolarisation de la voie professionnelle, c'est-à-dire apprendre un métier dans le cadre scolaire, est une exception française qui est enviable par de nombreux pays européens. Scolariser les enfants des milieux populaires et les former dans le cadre scolaire n'est pas arrivé par hasard. Cela a été le fruit de longs et durs combats entre différents acteurs : les organisations patronales (qui avaient auparavant la main sur la formation des jeunes), les élus, l'Etat et les organisations syndicales et pédagogiques.

Un consensus autour de la filière professionnelle jusqu'aux années 70

Si l'on regarde rapidement l'histoire du début du 20^{ème} siècle jusqu'aux années 70, les rapports de force entre les acteurs ont progressivement évolué favorablement vers la scolarisation de la voie professionnelle. Une dimension sociale et émancipatrice de la formation des futurs ouvriers s'est imposée, afin qu'ils puissent appréhender leur métier dans leur globalité. On a ainsi abouti à une formation scolaire équilibrée entre les savoirs généraux et professionnels.

Un virage amorcé dans les années 70-80

Dans les années 70-80, deux éléments ont certainement transformé ce projet initial et influencé les politiques générales et éducatives : le chômage de masse qui s'est fortement installé, notamment chez les ouvriers et une volonté de démocratisation qui s'est illustrée par une massification du système scolaire.

Les politiques éducatives ont alors opéré un déplacement progressif. La filière générale s'est installée comme la voie d'excellence. Les jeunes qui étaient avant en LP sur un projet précis ont été orientés plutôt vers la voie technologique et tous les jeunes, qui quittaient le collège pour commencer à travailler, sont rentrés dans la voie professionnelle. L'orientation des jeunes ne s'est plus alors faite par rapport à un projet professionnel, mais plutôt par rapport à leurs résultats scolaires.

Nous sommes héritiers de cette époque : tous les jeunes aux résultats scolaires fragiles sont orientés aujourd'hui vers la voie profes-

sionnelle et tous ceux qui ont des résultats solides ou moyens, vers les voies générale ou technologique.

Un patronat qui cherche à récupérer la formation professionnelle après les années 80

A partir de cette période, on a observé une réelle offensive du patronat pour reprendre la main sur la voie professionnelle et sur la formation des ouvriers.

Le rapport de force est devenu assez défavorable et on peut observer que l'Etat est alors clairement passé au service des besoins du patronat. L'apprentissage est développé de manière énergique et en même temps, un démantèlement progressif de la voie professionnelle est mis en place. Le patronat veut récupérer la formation dans un contexte où le gouvernement est prêt à se désengager pour faire des économies et poursuivre sa logique élitiste.

Une valorisation de l'Apprentissage qui met à mal le projet de démocratisation scolaire et d'émancipation

Aujourd'hui, l'apprentissage est extrêmement valorisé. Des campagnes ambitieuses sont menées sur ce sujet. L'Etat, les organisations patronales le présentent comme un système magique et des sommes faramineuses sont dépensées dans ce domaine (7 milliards pour 450 000 apprentis, dont 250 000 jeunes en 2020 dans le cadre du plan de relance). En comparaison, le budget annuel pour les LP est de 4 milliards pour 650 000 jeunes ! On voit bien les choix réalisés par les politiques générales.

Or, l'apprentissage est un système où les jeunes sont sous statut de salariés, et sont soumis au Code du Travail avec tous ses aléas. Il y a là clairement un objectif économique au service de la rentabilité des entreprises. Le souci est alors de répondre aux besoins des entreprises. L'important n'est plus de former des jeunes avec des compétences professionnelles et générales poussées et solides, mais plutôt d'avoir des jeunes formatés, capables d'obéir. Il y a là une dérive complète à rebours des besoins réels, surtout en période de crise économique.

Une réforme de la voie professionnelle qui transforme en profondeur les LP

Les conséquences de la réforme de la voie professionnelles sont aujourd'hui énormes. Les horaires des enseignements généraux ont baissé significativement, ne permettant plus aux élèves des filières professionnelles l'accès à une formation générale de qualité. Par exemple, en Bac pro, en lettres histoire, on est passé de 5h30 hebdomadaires à 3h30 !

Il y a aussi une casse des enseignements professionnels avec la mise en place des secondes « famille de métiers », classes un peu fourre-tout qui centralisent parfois jusqu'à 6 diplômes. La spécialisation à un métier est repoussée en classe de première. On est ainsi passé d'un Bac Pro 4 ans à l'origine à un Bac pro 3 ans en 2010, pour arriver aujourd'hui en réalité à un Bac pro 2 ans !

La réforme de la voie professionnelle a deux objectifs : transférer la formation professionnelle de ces jeunes vers les organisations patronales et faire des économies (suppression de postes, DGH en baisse...).

LES ÉLÈVES DE LYCÉE PRO



Prisca Kergoat
Maîtresse de conférences,
Sociologie (HDR),
Toulouse 2

Prisca Kergoat, Maîtresse de conférences en Sociologie (HDR), à l'université de Toulouse 2, dresse en quelques chiffres-clés un rapide survol des origines des élèves.

Qui sont les élèves de lycées professionnels ?

Un détour par les caractéristiques sociales révèle que le lycée pro participe à la reproduction de la division sociale du travail dans ses différentes modalités.

Si l'on compare à niveau scolaire égal, c'est-à-dire sur une même moyenne comparable en math et français, les jeunes d'origines populaires ont 169% plus de chance d'entrer au lycée professionnel que de poursuivre vers le lycée général⁽¹⁾.

Notons qu'il y a une surreprésentation des élèves issus de l'immigration : 47% des élèves sont issus de l'immigration majoritairement de la Turquie, l'Afrique et proche et moyen orient.

SNEP : Et du côté des filles ?

Les filières sont très fortement genrées, les filles sont concentrées dans un petit nombre de filières et font -de ce fait- l'objet d'une sur-sélection.

99,3% des élèves de LP en coiffure, esthétique et autres services à la personne sont des filles.

Elles ne représentent que 3,3% des élèves en électricité ou électronique

La valorisation de l'entreprise associée à la critique de l'école orchestre une inversion hiérarchique : à la préférence antérieurement accordée à la formation professionnelle en école (LP) se substitue une prédilection pour l'apprentissage en entreprise.

Cette volonté politique de favoriser l'apprentissage a des effets sur les publics. L'apprentissage regroupe essentiellement des garçons « blancs » issus de la fraction stabilisée des classes populaires, alors que le LP accueille des élèves majoritairement issus de la fraction paupérisée des classes populaires

Les filles sont beaucoup moins présentes en apprentissage (33%) qu'en lycée pro (41%). De même, les jeunes étrangers ou issus de l'immigration sont moins représentés en apprentissage qu'en LP : 47% contre 33% (Données MADAA).

En reléguant aux formations professionnelles scolarisées les populations les plus fragilisées face à l'emploi, l'apprentissage concurrence mécaniquement le taux d'insertion des jeunes issus des LP.

SNEP : Le lycée professionnel est souvent présenté comme un lieu de réussite. Mais n'assigne-t-il pas simultanément les élèves à résidence sociale et de genre ?

Cette question de la réussite est très philosophique, qu'est-ce que réussir sa vie ?

L'éducation nationale tend à réduire la réussite à un taux, celui de l'accès à l'emploi.

Lorsque l'on écoute les élèves de lycée pro, la réussite c'est aimer son travail, c'est acquérir un diplôme et un métier pour être autonome et indépendant. Le métier c'est tout l'inverse des compétences, c'est un tout, c'est un corpus, une capacité à infléchir son travail. Il ne peut être réduit à des blocs de compétences entendus comme savoir, savoir-faire et malheureusement pour les LP de savoir être.

L'orientation constitue pour les élèves la première et la plus importante expérience d'injustice sociale. Ils et elles revendiquent d'être reconnu.es comme des adolescent.es. Filles et garçons disent l'injustice qui consiste à ce que l'école ne leur accorde pas à « eux » la possibilité de se chercher, d'hésiter, de se tromper ou de changer d'avis.

EN CHIFFRES

70%

des élèves appartiennent aux classes populaires

47%

des élèves sont issus de l'immigration

99,3%

des élèves en coiffure, esthétique et autres services à la personne sont des filles

Sources : enquête collective sous la responsabilité de P. Kergoat. (2017). Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage (MADAA), Rapport pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) et l'Institut National pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (INJEP).

(1) Nina Guyon & Elise Huillery, Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire, rapport Sciences Po et LIEPP, décembre 2014

UNE EPS DISCRIMINANTE

En 2019, les élèves des lycées généraux ont une moyenne de près d'1 point supérieure à celle des élèves de l'enseignement professionnel. Qu'elles soient filles ou qu'ils soient garçons, les élèves des bacs généraux ont une moyenne supérieure à tous les autres élèves des autres examens.

MOYENNES NATIONALES AU CCF - FILLES ET GARÇONS

	Bac GT	Écart Bac Pro/Bac GT	Bac Pro	CAP-BEP
Moyenne Générale	14.04	- 0.95	13.09	13.25
Moyenne Garçons	14,30	-0.94	13.36	13.53
Moyenne Filles	13,81	-1.12	12.69	12.77

Source Rapport 2019 Commission Nationale d'Evaluation

Les inégalités de genre ne peuvent être dissociées des inégalités scolaires et sociales, il reste toujours entre une fille de Bac Pro et un garçon de Bac Général un écart de note de 1,61 point ! Les filles des Bac pro sont presque 2 fois plus dispensées d'EPS que les filles de l'enseignement général (8,43% contre 4, 97). Force est de constater en EPS, comme dans toute discipline scolaire, le poids prépondérant de l'inégalité sociale sur les inégalités scolaires.

Un point aveugle qui ne fait que grossir

L'ÉVOLUTION DES MOYENNES ENTRE 2004 ET 2018

	2004	2018	ECART
BAC GT	12,55	13,97	+1,42
	2006	2018	ECART
BAC PRO	12,51	12,98	+0,47
	2007	2018	ECART
CAP/BEP	12,96	13,14	+0,18

Source rapport 2018 Commission Nationale d'Evaluation

Il n'y avait quasiment aucun écart de notes entre Bac GT, Bac pro et CAP/BEP au début des années 2000. Il est d'un point entre Bac GT et bac pro en 2018 ! Sur une douzaine d'années, les moyennes ont augmenté, mais si les élèves de série G et T prennent un point et demi, les Bac pro ne progressent que d'un demi-point. On sait par ailleurs, grâce aux enquêtes faites par le ministère lui-même, que les inégalités scolaires sont corrélées aux inégalités sociales. À la rentrée 2018, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,6%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,4%) (Source DEPP RERS 2019)

La politique menée en EPS, les modifications de textes et de référentiels, ont contribué à produire une EPS discriminante pour les élèves en difficulté scolaire, alors qu'elle était à peu près « égale », sur ce plan là, dans les années 2000 !

Nous avons aujourd'hui une EPS « de classe ». Les élèves de l'enseignement professionnel subissent la « violence » scolaire qu'exercent les programmations d'APSA, et/ou leur traitement didactique.

Une programmation non émancipatrice

Pour les garçons de Bac Pro l'EPS est musculation !! Près de 2 garçons sur 3 (59 42%) sont évalués en musculation, alors que seulement 1 sur 3 en Bac GT (36,57). (Rapport 2018). Avec une telle fréquentation, l'enfermement culturel est à l'œuvre.

Les pratiques sportives des élèves sont très liées au rapport au sport de leurs parents, rapport lui-même très lié aux disparités sociales (Source Injep 2020). La démocratisation de l'accès pour toutes et tous à la pratique sportive est donc un enjeu essentiel de l'EPS en LP.

L'EPS doit transmettre aux élèves une culture supplémentaire pour s'émanciper.

La recherche d'un alignement des programmations d'APSA sur les pratiques sociales des élèves est tentante, mais peut se révéler être un piège pour une école émancipatrice, car elle assigne les élèves à résidence. L'institution, dans son dernier programme, propose cette fausse bonne réponse en levant les contraintes de liste nationales d'APSA, afin que l'enseignant puisse « mieux coller » aux caractéristiques des élèves. Cette demande sous-jacente d'APSA en lien avec l'« habitus » des élèves, n'est évoquée que pour les seuls élèves de l'enseignement professionnel. C'est un abandon de la fonction de l'école qui, par définition, se doit de définir les savoirs universels à enseigner dépassant l'immédiateté d'une réponse démagogique.

Un traitement didactique source de malentendu

La pratique scolaire ne doit pas reproduire à l'identique la forme ou les modalités de pratique sociale les plus communes aux élèves, mais elle ne peut trop s'en éloigner, au risque de « perdre » certains élèves. Le traitement didactique et son évaluation éloignent bien souvent l'APSA de son sens anthropologique, d'un imaginaire partagé.

Certains élèves croient à un rapprochement avec une activité qu'ils connaissent par ailleurs, or, le contenu proposé et/ou imposé par les textes officiels les en éloignent. La performance est peu prise en compte, la pratique motrice et physique ne devient plus que prétexte à développer des compétences méthodologiques et sociales (AFL 3 à 6). Le contenant compte plus ici que le contenu ! Les élèves de LP, les plus éloignés de la culture scolaire, nous invitent à nous recentrer sur ce qui fait la véritable nature/culture de l'activité, par exemple : l'épreuve, la performance, la compétition (B. Jeu).

Avec les derniers programmes, le décalage est maximal et non optimal, entre la représentation socialement fondée des élèves et la culture scolaire des pratiques sportives et artistiques qui leur est proposée, d'où un « désenchantement » de l'École. A contrario des classes moyennes et supérieures qui « cochent en fait toutes les cases des attentes de l'institution scolaire » (Bernard Lahire, Enfances de Classe. De l'inégalité parmi les enfants, 2019). Malentendu pour l'ensemble des élèves, mais seuls certains, les plus en phase avec la culture scolaire, s'en sortent.

Le traitement des APSA dans les programmes EPS a tous les attributs de la forme scolaire dominante et on retrouve donc ici la discrimination scolaire et sociale à l'œuvre dans l'ensemble de l'école.

ET PENDANT CE TEMPS

on réforme...

La réforme de 2009 s'est attaquée structurellement à la voie professionnelle. En effet, dans un cadre idéologique beaucoup plus large, qui part du principe que la formation professionnelle ne doit pas relever du service public d'éducation mais des entreprises, donc du privé, il faut lire l'ensemble des mesures prises au travers de ce filtre.

Il faut bien sûr y rajouter le dogme des politiques libérales qui ne jure que par la réduction des dépenses publiques et du périmètre des services publics.

A partir de là, alors que l'expérimentation des Bac Pro en 3 ans fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale concluant que cela ne peut pas être généralisé, le choix politique du ministère (Blanquer est alors responsable de la DGESCO...) est de généraliser le Bac Pro en 3 ans...

But de la manœuvre, économiser plus de 1 000 postes. Dans le même temps, les crédits pour l'apprentissage dans les entreprises privées explosent, au travers de subventions, crédits d'impôts ou autres.

Le changement de gouvernement en 2012, s'il ralentit les suppressions de postes, ne remet pas en cause ces orientations et continue de renforcer les financements de l'apprentissage, au détriment de l'enseignement professionnel public.

En septembre 2018, la loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel» modifie en profondeur la formation professionnelle et l'apprentissage, son pilotage, son financement, ainsi que le rôle et la place des partenaires sociaux. Le système est totalement transformé pour amplifier son développement.

L'apprentissage est désormais administré par les branches professionnelles. C'est une régulation du marché de la formation selon une logique d'offre et de demande. Cette loi instaure une concurrence entre CFA privés, CFA publics et les lycées professionnels. Le gouvernement répond ainsi à une revendication du patronat en lui attribuant l'élaboration et la régulation des diplômes (et en excluant les organisations syndicales).

En parallèle, Blanquer enclenche la « transformation de la voie professionnelle scolaire » pour « préparer » les lycéen.nes à l'apprentissage par la mise en place des familles de métiers, « le développement de parcours adaptés » et « un accès à l'apprentissage dans tous les LP ». L'objectif est de développer l'apprentissage à tous les niveaux, notamment à travers le mixage des parcours et des publics

Malgré la crise sanitaire et la crise économique, le gouvernement poursuit cette politique. Le plan de relance et sa déclinaison pour la jeunesse « 1 jeune, 1 solution » apporte une aide financière massive aux entreprises pour soutenir le développement de l'apprentissage dans le système éducatif. La 3^{ème} loi de finances rectificative (07/2020) finance l'embauche de salarié.es en alternance, à travers une aide à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation pour la 1^{ère} année du contrat. Le coût est de 2 Milliards € (Mds) en 2021 (+750 Millions d'€ pour le déficit de France compétences). Derrière, se cache un plan de développement de l'apprentissage, de transformation de la formation professionnelle, d'abaissement du coût du travail et de mise en concurrence de salarié.es entre eux/elles. Avec la mise en place d'aides massives, ce plan crée un effet d'aubaine pour les entreprises.

Rajoutons que la limite d'âge d'accès à l'apprentissage est repoussée à 29 ans (25 ans avant), et la durée minimale du contrat ré-

duite à six mois (au lieu d'1 an)...

Il faut également rappeler que la réforme de la taxe d'apprentissage a drastiquement réduit les financements de l'enseignement professionnel public (de 50 à 80% selon les établissements) et que les chiffres comparatifs de la réussite des élèves dans le public et dans le privé (apprentissage) restent largement en faveur du public (taux d'accès au diplôme supérieur de 10 à 20%).

Ce tour d'horizon se doit également de rappeler que le dernier versant de la réforme taille dans les moyens de formation, par la diminution des horaires dans l'enseignement général (dont l'EPS!), mais également dans ceux de l'enseignement professionnel.

Et l'on en revient à l'analyse de départ sur le choix politique de réduction des dépenses publiques et du périmètre des services publics...

Face à ces choix, il faut agir pour que la voie professionnelle reste une voie de réussite pour tous nos élèves et, qu'en conséquence, les moyens soient donnés pour qu'elle puisse assurer sa double mission d'insertion professionnelle au travers de diplômes reconnus et de poursuite d'études pour ceux et celles qui le désirent.

C'est le sens du combat à mener pour le développement de l'enseignement professionnel public !





LE SPORT SCOLAIRE EN LP

63 045 élèves de LP (dont 18 007 filles) sont licenciés à l'UNSS. Ils représentent 5,5% des licenciés. Le taux de pénétration (nombre de licenciés / nombre d'élèves scolarisés) s'élève à 16%, il est en augmentation depuis plusieurs années et dépasse celui des lycées.

Les animateurs et animatrices d'AS s'adaptent pour permettre au public de LP (caractérisé comme l'un des plus éloignés des pratiques) de pouvoir pratiquer une activité physique volontaire et régulière, malgré les contraintes particulières de scolarité (périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et très souvent des cours le mercredi après-midi (41.54%). Des créneaux d'entraînement sont souvent proposés sur la pause méridienne et en soirée⁽¹⁾, en particulier dans les établissements où il y a des internats. Nombre de conventions de stage prennent en compte les rencontres UNSS le mercredi après-midi.

A certains endroits, des districts LP ont été créés et proposent une organisation et des formes de rencontres tenant compte de leurs contraintes spécifiques. C'est de là que sont nés les championnats 3x3 en basket, ou des championnats « raccourcis » tenant compte des calendriers de stage.

Les élèves de LP participent 2 fois moins que les autres aux compétitions inter-établissements. 30% pratiquent uniquement aux activités de l'AS, contre 16% en collège et 13% en LGT. Mais la création de championnats de France spécifiques aux LP en 2015, a donné un réel élan dans l'accès des jeunes de la voie professionnelle au plus haut niveau sportif scolaire, valorisant ainsi l'estime de soi d'un public souvent stigmatisé. 2 nouveaux championnats seront ouverts à compter de cette année (Circuit training et Futsal filles).

Les élèves de LP investissent également le sport partagé à la même hauteur que les autres licenciés (0,7%).

Des pistes de progrès :

Sections Sportives Scolaires (SSS) : 101 SSS sur 4 063 sont implantées dans les LP. 574 élèves (113 filles et 461 garçons) y sont inscrits ce qui représente 0,7% des élèves de SSS. On constate également une surreprésentation des SSS sports collectifs (63% en LP, alors qu'elles représentent 50,5% tous établissements confondus).

La répartition filles-garçons : 37,8% de licenciées en LP, alors qu'elles sont 41,4% tous établissements confondus.

Les jeunes officiels : ils sont 10 961, soit 3.94% des JO.

(1) NS du 21/03/2016

LE TOP 5 DES ACTIVITÉS PAR NOMBRE DE PRATIQUANTS

Filles LP	Filles tous établissements	Garçons LP	Garçons tous établissements
Activités de la forme	Cross	Futsal	Cross
Cross	Handball	Cross	Futsal
Raid multi activités	Badminton	Haltérophilie/musculation	Handball
Futsal	Escalade	Football	Badminton
Badminton	Basket Ball	Basket Ball	Football

A noter : Toutes les données sont issues des statistiques UNSS 2019-2020

MISSION IMPOSSIBLE !

La circulaire d'application du CCF pour le bac professionnel est parue au JO le 15 janvier. On atteint des sommets dans le genre usine à gaz.

Les équipes vont devoir décliner quatre degrés d'acquisitions dans pas moins de 6 AFLP (attendus de fin de lycée professionnel), dont 2 obligatoires et 2 au choix parmi les 4 restantes. Et bien sûr, dans 3 APSA différentes dans 3 CA (champs d'apprentissage). Une série de sigles pour connaisseurs mais qui, lorsqu'on regarde dans le détail, masquent mal une infaisabilité congénitale. **Par exemple pour le CA 1, les 6 AFLP sont les suivants :**

- Produire et répartir lucidement ses efforts, en mobilisant de façon optimale ses ressources pour gagner ou battre un record.
- Connaître et mobiliser les techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.
- Analyser sa performance pour adapter son projet et progresser.
- Assumer des rôles sociaux pour organiser une épreuve de production de performance, un concours.

• Assurer la prise en charge de sa préparation et de celle d'un groupe, de façon autonome, pour produire la meilleure performance possible.

• Connaître son niveau pour établir un projet de performance situé culturellement.

Quelqu'un qui valide ces acquis en licence STAPS a sans aucun doute de bons pré-requis pour devenir prof d'EPS.

Par ailleurs, comment comprendre la logique et progressivité des AFLP proposés pour le CAP, qui restent aussi larges et généraux que ceux du Bac Pro, alors que les élèves ont un cursus différent (deux ans au lieu de 3) ?

Sérieusement ? Mission impossible. Sans compter que l'histoire n'est pas finie. La circulaire précise que « deux moments d'évaluation sont prévus : l'un à l'occasion d'une situation en fin de séquence et l'autre au fil de la séquence ». En clair, il y a 2 évaluations : une tout le temps, et une en fin de cycle. Pas forcément évident. Et en plus : « L'enseignant de la classe retient le meilleur degré d'acquisition atteint par l'élève au cours de la séquence sur chacun des deux AFLP retenus par l'équipe pédagogique. Avant l'évaluation de fin de sé-

quence, le candidat choisit la répartition des points qu'il souhaite attribuer pour chacun de ces 2 AFLP. Il doit répartir ces 8 points avec un minimum de 2 points pour un AFLP. Le passage du degré 2 au degré 3 permet l'attribution de la moitié des points dévolus à l'AFLP »

Kafka a dû contribuer à l'écriture !

“ Une des grandes réussites de mon établissement, c'est l'organisation d'un stage d'escalade pour toutes les classes de CAP. C'est une ouverture culturelle extraordinaire pour mes élèves. Ça crée une culture commune pour eux mais aussi pour l'ensemble des enseignants ”

Paroles de prof - Maxime



L'EPS EN LYCÉE PRO DANS DE BONNES CONDITIONS... C'est possible !

En 2005, à Hérouville St Clair (14), nous devions nous déplacer, à pied, aux 4 coins de la ville pour utiliser des installations municipales que nous partagions avec 5 écoles, 4 collèges et 1 autre lycée. Autant dire que la programmation dépendait plus des installations, que nous obtenions de haute lutte, que d'un réel projet pédagogique. Le temps de pratique des élèves était réduit d'1/3.

En 2014, nous avons intégré 1 établissement tout neuf avec gymnase intra-muros construit à Ifs (14).

Au départ, pas de gymnase de prévu, seulement 4h nous étaient attribuées dans le gymnase le plus proche pour 20 classes. Après 2 ans de bataille nous avons obtenu la construction d'1 gymnase intra-muros et, bien sûr, nous avons proposé les plans grandes installations du SNEP-FSU

Un gymnase adapté aux scolaires ! 7 terrains de bad, 4 volley, 3 basket... Une SAE Haut. 9m a été ajoutée (surface supplémentaire) en prolongement du terrain de HB. Des espaces de rangement tellement grands que nous les avons transformés en salle de musculation.

Pour pouvoir travailler en permanence à 2 classes, nous avons des séparateurs sur roulettes ce qui fait que nous pouvons moduler l'espace en fonction des activités programmées.

Aujourd'hui les élèves pratiquent à temps plein, peuvent prendre 1 douche après le cours (indispensable dans un lycée hôtelier) et respectent ces installations qu'ils apprécient. L'EPS est devenue une vraie source d'apprentissage, de progrès, d'épanouissement.

Le gymnase est réservé à nos élèves de 8h30 à 19h toute la semaine. Des clubs sportifs l'utilisent ensuite jusqu'à 22h : basket, badminton, escalade. Nous travaillons, d'ailleurs, avec eux, pour que nos élèves internes puissent intégrer leurs structures d'entraînement.

L'AS fonctionne le midi et le soir, ce qui permet de proposer plus d'activités à nos élèves et compense le fait que le mercredi après-midi tous nos élèves ont cours. L'accueil privilégié (par l'UNSS) dans notre gymnase nous permet de libérer les élèves sur un temps restreint lors des compétitions.

Cette dynamique nous a permis de doubler nos effectifs en quelques années (aujourd'hui 115 licenciés sur 560 élèves) et de participer à plusieurs championnats de

France en badminton et en escalade. Nous avons une convention avec un IMPRO (Démouville, 14). Nos élèves s'entraînent ensemble et nous constituons des équipes en sport partagé. Nous avons même obtenu la 2ème place à l'ISF Escalade sport partagé en 2019 et notre JO, validé international, a prêté le serment au titre de tous les JO lors de cette compétition. Une belle reconnaissance et une valorisation des jeunes de la voie professionnelle.

L'EPS est devenue une partie intégrante de la formation pour nos élèves, les collègues d'EPS sont eux aussi mieux reconnus. Bref, des installations de qualité au sein du lycée, c'est tout bénéfique pour notre discipline et nos élèves.

Véronique THOMINE, Prof EPS au Lycée Rabelais à IFS (14)

des programmes scolaires **POUR QUOI FAIRE ?**

Les nouveaux programmes se caractérisent par quelque chose d'assez inattendu : ils contredisent l'idée même de programme national.

Le programme de 2019 pourrait se résumer à une phrase : « Le programme d'EPS de la voie professionnelle réaffirme le double principe de liberté pédagogique et de responsabilité des professeurs pour faire acquérir aux élèves les compétences qu'il définit ». Autrement dit, c'est l'enseignant qui définit le programme. Point barre.

Mais, car il y a un mais... il est écrit plus loin, nous n'en sommes pas à une contradiction près : « Pour atteindre ces cinq objectifs généraux, les élèves construisent des compétences. Celles-ci sont identifiées dans ce programme par les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) dans cinq champs d'apprentissage (CA) ». Autrement dit, les compétences sont identifiées dans la novlangue de l'EPS par les « AFLP ». Donc pas par l'enseignant ? De plus, « l'ensemble des AFLP formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être acquis dans le cursus ». Donc, obligation de résultat ? Allons voir ce qui est écrit dans ces AFLP, par exemple (Bac pro) : « Réaliser des choix tactiques et stratégiques pour faire basculer le rapport de force en sa faveur et marquer le point ». Ouf, effectivement, à ce niveau de généralité, on peut y mettre ce qu'on veut. Donc oui, in fine, c'est bien l'enseignant qui décide. Exit toute référence nationale.

Bref, nous avons analysé ça plus en détail sur notre site, mais **ces programmes signent l'aboutissement d'un cycle initié en 2015 avec les programmes pour le collège** : ne reste dans les programmes que des généralités qui renvoient le texte au rang des « Instructions officielles » d'avant 1996. Avec une particularité, lorsqu'on passe tout ça au tamis de l'histoire, ne reste que les fameux champs d'apprentissage (CA), ex « compétences propres », qui demeureront comme l'œuvre « majeure » de l'institution, avec l'exploit, par exemple, de réduire l'activité artistique à « une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée ».



“ Pour l'EPS, la seule chose qui nous « sauve », c'est que les élèves adorent venir en EPS... quoi qu'il se passe ! ”

Paroles de prof - Frédérique

Le SNEP-FSU a entamé dès 2016 un travail nommé « programmes alternatifs », en cours mais disponible sur notre site. Le parti pris est radicalement différent : produire un texte unique qui identifie les enjeux de l'EPS, ce qu'on appelle communément sa « matrice », et une déclinaison, APSA par APSA, de ce qu'il y a à apprendre, non par niveau de scolarité, mais par étape d'apprentissage (on peut être débutant en seconde, ou avancé au collège...). On se dégage ainsi d'une chose totalement

abstraite et on se rapproche d'un outil utilisable dans des « vraies » classes. On ne peut que vous encourager à aller voir ce qui a été produit, et le discuter, le critiquer... Echanger partager, dans la profession, voilà une idée aujourd'hui révolutionnaire...



VERS UN BAC PRO « MÉTIERS DU SPORT » ?

Nos ministres de l'éducation nationale et des sports ont annoncé en octobre la création d'un nouveau Bac Pro, en même temps qu'un enseignement de spécialité en lycée général. Si cette dernière fait déjà l'objet de textes votés au conseil supérieur de l'éducation, le bac pro métiers du sport reste une annonce confinée.

Nous avons rencontré l'Inspection Générale qui travaille sur le sujet, sauf que dans la plupart des académies personne n'est au courant, que nous avons demandé une réunion à la Dgesco qui ne nous a pas répondu, que les CTA viennent de se tenir sans le moindre mot... bref on peut légitimement s'interroger sur la réelle volonté du ministère. Comme pour la spécialité, nous avons

accueilli favorablement l'idée. Mais encore faut-il avancer et répondre à toutes les questions qui se posent : quelles études sur les emplois potentiels à niveau bac, quelles études sur le volume du public intéressé, quelles concurrences avec d'autres formations, quel ciblage des métiers pour démarrer, dans quels lycées les implanter, la place des enseignants d'EPS et des intervenants du milieu professionnel dans la formation...

L'idée est donc bonne, a priori, pour offrir une voie de réussite et de débouchés aux élèves de la voie pro. Il faut maintenant accélérer le travail pour que la rentrée prochaine puisse être une rampe de lancement. Nous venons d'écrire à nouveau au ministère !

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

un stage national dynamique pour sortir de l'impasse

Le 11 et 12 janvier, le secteur équipements a organisé en distanciel un stage qui a regroupé 45 participant-es de 20 académies. **De nombreux sujets préoccupants ont été abordés :** Contexte porteur pour mieux revendiquer des équipements légitimes à la hauteur d'une EPS exigeante, nécessité d'investir des instances incontournables pour porter nos revendications qui trouvent écho de Lille à Bordeaux, dénoncer un plan de relance totalement insuffisant ou d'autres dispositifs qui mettent en tension les communes volontaristes comme c'est le cas à Corbeil/Essonnes, mettre en avant la nécessité de penser autrement les équipements futurs sous le prisme de l'urgence écologique portée par des stages syndicaux qui doivent se multiplier partout sur le territoire.

L'EPS maltraitée

Le contexte sanitaire a fait l'objet de toutes les attentions. Installée depuis de longs mois, la crise révèle peu à peu ses effets pervers dont celui de fragiliser davantage l'EPS et le sport scolaire. A celui, de travailler en extérieur quelles que soient les conditions climatiques, s'ajoute la réquisition des gymnases sur des périodes très longues comme c'est le cas à Niort, pour une vaccination qui tarde à s'intensifier.

Inégalités quand tu nous tiens

Alors que le ministère a rappelé l'importance du sport à l'école⁽¹⁾, de nombreux témoignages durant ce stage démontrent le contraire. A Rennes, c'est nager dans une piscine extérieure qui est proposé. A Lyon, c'est le manque d'équipements qui est dénoncé. En Essonne, ce sont des équipements absents ou volontairement oubliés alors même que 8 collèges devraient sortir de terre. A Laval, ce sont des équipements vétustes dénoncés par les enseignants⁽²⁾. A Toulouse, c'est le refus des collectivités de rencontrer le SNEP-FSU alors même que de nombreux rapports ou enquêtes⁽³⁾ attestent des inégalités et du manque de volonté de l'Etat et collectivités de rattachement.

Des avancées essentielles et des exemples à suivre

Mais pas de place au fatalisme ou au découragement. A Fontenay-le-Comte (85), à Saint-Jean-Pied-de-Port (64), des équipements sportifs initiés par les professeurs d'EPS vont voir le jour. Dans le département de la Gironde, c'est une politique ambitieuse et légitime qui est mise en œuvre grâce aux actions menées par le SNEP-FSU. Aux 22 collèges à construire ou à réhabiliter, seront associés intramuros, un gymnase aux standards du SNEP-FSU, une salle semi-spécialisée et une piste de 200m.

Ces initiatives démontrent la professionnalité des enseignants d'EPS sur la ques-

tion des équipements. A tel point, que les représentations des acteurs du monde sportif et politique évoluent. La mutualisation des équipements, y compris intramuros mise en avant par le SNEP-FSU, est adoptée partout où le dialogue est amorcé.

Le temps de la défiance est révolu. Le temps de la confiance est attendu.

Pierre-Yves POTHIER,
responsable national Equipements

(1) J.M Blanquer et R. Maracineanu - 5 octobre 2020.

(2) Bulletin national n°975.

(3) Enquête de la BPCE l'observatoire sur l'économie du sport.



SPORT SCOLAIRE - AG UNSS du 5 février 2021

Le nouveau point d'étape financier 2020 montre que l'aide exceptionnelle au contrat licences 2020-2021 (moins 10% en décembre et moins 15% en février), actée à l'AG extraordinaire du 5/11/2020, aurait pu être plus importante dès décembre, comme le SNEP-FSU en avait fait la demande. Le budget prévisionnel 2021 ainsi que le Rapport Général 2020 et l'UNSS en chiffres étaient également à l'ordre du jour de cette AG.

En ouverture, nous n'avons pas laissé passer notre « chance » d'exprimer notre ras le bol des conditions de travail actuelles avec le nouveau coup dur porté à l'EPS et au sport scolaire, avec l'interdiction de toute pratique en intérieur.

Le rapport général a intégré, à notre satisfaction, bon nombre de nos remarques sur la partie pratiques sportives. Il a été adopté avec 39 voix POUR (dont les 5 SNEP-FSU) et 15 ABSTENTIONS (élus des AS).

Suite à notre intervention au précédent CA, **les AS affiliées après le 25 novembre vont pouvoir elles aussi bénéficier de l'aide exceptionnelle** (50 voix POUR et 1 CONTRE).

Pour le budget prévisionnel 2021, nous regrettons que les débats n'aient pas conduit à le faire évoluer malgré les discussions animées et fournies. En effet, les évolutions de la pandémie et des dernières mesures sanitaires, laissent malheureusement augurer une baisse drastique des rencontres UNSS et de fait, une très forte baisse des dépenses liées, pour l'essentiel,

aux frais de transport. Nous avons regretté que la direction nationale ne revoie pas à la baisse, certaines lignes budgétaires de façon à présenter un budget plus « réaliste ».

Le SNEP-FSU a donc voté contre ce budget prévisionnel 2021, tant les projections semblent « hors sol ». Il a été adopté avec 27 voix POUR, 20 CONTRE (5 SNEP et 15 élus des AS) et 4 ABSTENTIONS.

Pour conclure, le SNEP-FSU a fait la demande que :

- la majeure partie de l'excédent qui sera constaté pour 2020, contribue à une aide financière supplémentaire vers les AS en 2021.
- tous les crédits d'animation soient versés aux services dans les territoires pour permettre soit un taux maximal de remboursement des transports pour les AS, soit des dotations en matériels et équipements

La prochaine instance UNSS est prévue en avril 2021. Le SNEP-FSU sera au RDV pour continuer à agir pour défendre et développer le sport scolaire.

Camille JACQUES,
représentant du SNEP-FSU dans les instances UNSS

NB : retrouvez plus de détails et les interventions du SNEP-FSU sur notre site sport scolaire

UNE SPÉCIALITÉ, OUI... mais pas à n'importe quel prix !

Où en est-on sur le programme de cet enseignement ? Combien de spécialités vont être mises en place sur le territoire ? Comment vont-elles être financées ? Sur quels critères ont été sélectionnés les lycées ayant obtenu cet enseignement ? Le point sur la situation de la Spécialité Education physique, Pratiques et Cultures Sportives (EPPCS).

L'implantation des spécialités EPPCS avec un financement à moyen constant : un cadeau empoisonné pour la discipline ?

Le constat global est que la situation reste encore très floue, ce qui demeure problématique puisque la rentrée prochaine se prépare en ce moment. La liste des établissements n'est pas encore sortie dans beaucoup d'académies et la mise en place de ces spécialités va donc se faire dans la précipitation.

En moyenne, il semble qu'une spécialité par département sera mise en place. Par académie, entre une et cinq spécialités seront sans doute créées en fonction de la taille du territoire.

Les appels à candidature n'ont pas toujours été très explicites et les critères de sélections des établissements restent quelque peu opaques et sont loin d'être homogènes entre les académies. L'autonomie étant de mise, aucun pilotage national n'a été défini.

Souvent, les lycées ayant déjà expérimenté des « plus » en EPS (ancien enseignement de complément, option renforcée, enseignement optionnel, haut niveau...) obtiennent la spécialité. Le rôle des IPR est déterminant dans le choix des établissements retenus. Nous constatons qu'un certain nombre d'établissements privés ont obtenu cet enseignement. La prise en compte des caractéristiques du territoire (équité, ratio urbain/rural, infrastructures...) a été un facteur affiché dans certaines académies.

Nous attendons de voir les conséquences réelles de la mise en place de ces spécialités dans les établissements, puisqu'elle va s'effectuer le plus souvent à moyen constant. Déjà, des retours de collègues commencent à remonter et des premières tendances bien inquiétantes se dessinent.

Dans certains établissements, l'enseignement optionnel est remis en cause car les heures de l'option seraient utilisées pour financer la spécialité, quelle hérésie ! L'enseignement optionnel doit être maintenu et proposé dans tous les lycées, pour donner à tous les élèves de secondes les moyens de pouvoir se déterminer vers l'enseignement de spécialité ou continuer juste l'option pour le bac. De plus, pour certains élèves, ceux de l'enseignement tertiaire, l'enseignement optionnel reste la seule possibilité d'approfondissement de la culture des APSA.

Dans d'autres, les moyens seront pris sur la marge ce qui va accentuer encore plus la mise en concurrence entre disciplines.

Il est clair que cette situation qui s'inscrit en plus dans un contexte de suppression de postes et d'économie de moyens, donc de travail accru des enseignants, n'est pas tolérable et ne va pas permettre aux équipes d'installer sereinement cet enseignement de spécialité. Les DHG arrivées dans les lycées sont catastrophiques pour la rentrée prochaine et généreront des tensions

fortes dans les établissements. La mise en place de cette nouvelle spécialité ne peut se faire sans des moyens supplémentaires !

Une première proposition de programme inquiétante

Depuis mi-novembre, un groupe d'experts se consacre à l'écriture d'un programme pour cette nouvelle spécialité. Une première consultation avec les organisations syndicales a été réalisée courant janvier, avant la parution du texte qui sera voté par la suite au CSE.

À la suite de cette présentation, le SNEP-FSU s'est montré fortement inquiet de la tournure que pourrait prendre cette spécialité si le CSP et le ministère suivaient ces propositions. Vous pourrez retrouver une première analyse sur notre site : <http://pedagogie.snefpsu.fr/2021/01/22/enseignement-de-specialite/>

A l'heure où est écrit cet article, le projet de programme vient juste d'être publié. Nous sommes dans l'attente de voir si nos remarques ont été prises en considération.

Au bout du compte, la bonne nouvelle pour la discipline va-t-elle se transformer en mauvaise ? C'est tout l'enjeu des semaines à venir, et surtout du déroulement de l'année prochaine.

✉
severine.bertrand@snefpsu.net



CCF : SITUATION CHAOTIQUE et grande débrouille locale

Cette année est particulière à double titre, situation sanitaire et nouveau CCF se cumulent.

Sur le contexte sanitaire et ses conséquences sur le BAC 2021, la publication d'un décret proche de celui de l'année 2020 est imminente. On peut regretter le retard pris dans cette communication, alors que nous entrons dans la période des deuxièmes CCF.

Tout comme il dénonce la nouvelle conception de la certification en EPS avec la fin des référentiels nationaux, le SNEP-FSU est convaincu que la discipline se doit d'affirmer des principes communs nationaux, mais dans ce contexte si particulier et à titre exceptionnel ils ne peuvent qu'être assouplis pour l'évaluation du Bac EPS 2021 :

- Laisser la possibilité d'évaluer en CCF là où c'est possible et quand c'est possible.
- En cas d'impossibilité d'évaluer en CCF, continuer à évaluer en contrôle continu. Utiliser ce temps d'évaluation en CC pour porter une note certificative basée sur les acquisitions des élèves (en clair ne

portant que sur le réalisé et non sur les éléments de mesure des progrès, de la participation ou autre procédure de compensation qui peuvent parfois exister). La notion de contrôle continu n'implique pas ici l'abandon d'« épreuves » au cours du cycle d'apprentissage qui permettent de juger concrètement des apprentissages des élèves dans l'APSA. Cette évaluation conjoncturelle ne doit pas faire le lit d'AFL2 et 3 hypertrophiées.

A la suite des dernières recommandations sanitaires et de l'annonce du ministre Blanquer d'aménagements du Bac session 2021, nous pouvons considérer que notre demande de moratoire sur le nouveau CCF s'impose de fait, nous aurions préféré qu'elle s'impose sur la base des arguments portée par la Profession.

En effet, suite aux premiers CCF, l'analyse du SNEP-FSU sur le recul pour la discipline EPS (absence de cadre national par APSA, baisse de la part de la motricité...) et leur in-faisabilité en raison de l'usine à gaz des AFL est confirmée et partagée par la grande majorité des enseignants d'EPS. Pour l'ave-

nir de la discipline, les choses ne peuvent en rester là.

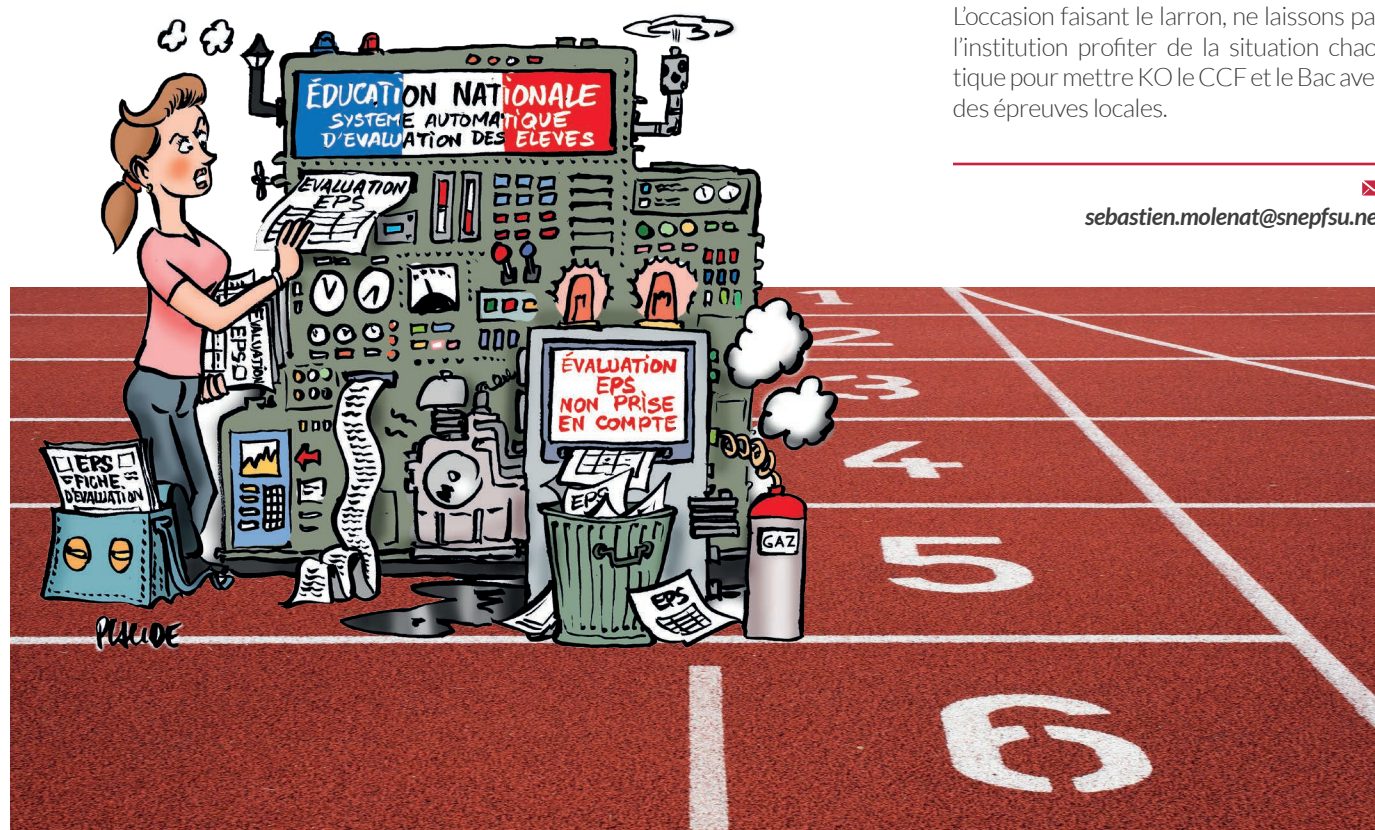
Un courrier du SNEP-FSU a été envoyé à la DGESCO et à la commission de suivi de la réforme du Lycée, pour lui signifier qu'il est urgent d'agir, le silence et déni de réalité ne peuvent plus tenir.

L'opération vérité doit être menée en tout lieu. Dans les académies, toutes les occasions de rencontres avec l'institution doivent permettre la dénonciation de cette gabegie des CCF. Dans les équipes EPS, à l'issue de chaque CCF qui a pu avoir lieu, toutes les inepties et infaisabilités rencontrées doivent être consignées sur un document type Procès-Verbal, qui pourra être remis au moment de la commission d'harmonisation.

Dans le prolongement des programmes alternatifs, le SNEP-FSU va tenter d'organiser des groupes de travail par territoire et/ou APSA, afin de proposer des fiches certificatives par APSA et recréer du commun à une échelle autre que celle d'un lycée. Ces propositions nourriront un futur texte national qui reste l'objectif final.

L'occasion faisant le larron, ne laissons pas l'institution profiter de la situation chaotique pour mettre KO le CCF et le Bac avec des épreuves locales.

✉
sebastien.molenat@snepfusu.net



EPS EN COLLÈGE, se faire entendre

Est-il possible que monsieur le ministre se permette de prendre des gens pour des imbéciles à ce point ? Les élèves et leurs parents, d'abord. Pré-tendre améliorer la santé des élèves en organisant la « bougeotte » pendant 30 minutes n'est pas très sérieux. Si ce n'était pas pensé pour autre chose que la finalité annoncée, ce serait risible. Or, lorsque nous croisons cette opération politique bien emballée dans un joli paquet de « comm' », avec le sort réservé à l'EPS en collège, il est tout à fait légitime de se sentir méprisé, alors même que monsieur le ministre est au courant des solutions portées par le SNEP-FSU. D'ailleurs, nous l'avons sollicité pour une rencontre. Pour l'heure, aucune réponse. L'histoire nous a montré que nous devons imposer dans le débat public des propositions pour l'EPS que nous portons.

Les horaires de l'EPS doivent évoluer pour aller vers les recommandations des organisations (OMS, UNESCO...) qui consistent à résumer des préconisations par (au moins) une heure d'activité physique par jour. Le SNEP-FSU propose qu'une première mesure soit mise en place, 4 heures de la 6^e à la 3^e. Les savoirs que nous enseignons doivent être reconnus par notre institution si nous voulons que les élèves et leurs parents les reconnaissent comme importants. Comment comprendre le maintien de l'EPS en dehors du périmètre des disciplines évaluées au DNB, si ce n'est par une vision d'école publique extrêmement resserrée sur les pseudo-fondamentaux ? Si, au passage, il était possible de remplacer les enseignants par des animateurs, alors il serait possible de faire des économies. On revient aux « bouger 30 minutes » comme



remède à la sédentarité et le tour est joué.

Le SNEP-FSU appelle tous les collègues en collège à exprimer dans les établissements nos revendications pour une EPS renforcée. Pour cela, deux outils sont mis à votre disposition sur notre site internet, une motion à lire dans tous les CA et une

lettre à adresser aux parents d'élèves. Sur la même page, nous vous sollicitons pour nous faire savoir que vous êtes bien intervenus dans votre établissement. Ce que nous envisageons pour la suite c'est de rendre ces interventions visibles et massives.

✉
andjelko.svrclin@snepfu.net

TRIBUNE LIBRE Les propos tenus en tribune libre n'engagent que leurs auteurs.

« UNE JEUNESSE PLUS SPORTIVE », OUI !

Pour défendre la place de la culture sportive à l'Ecole il est important de la nommer. La tendance majoritaire, Unité et Action, se situe dans la défense de cette culture comme un des moteurs d'émancipation de la jeunesse.

Concernant les arts corporels, le SNEP-FSU a suffisamment montré son attachement à la défense de l'originalité de cette culture, en la différenciant de la culture sportive. L'an dernier, nous avons organisé un colloque « Osons les arts ». Fallait-il alors reprocher à la direction nationale du SNEP-FSU l'absence de la référence à la culture sportive ? Cette année, pour des raisons d'actualité mais aussi d'opportunité politique, le focus est mis sur la question sportive. Ce n'est en aucun cas un renoncement à quoi que

ce soit. D'autant que nous instruisons dans le même temps des débats sur ce qu'on entend par « sport » et que tous les syndiqués ont reçu en ce début d'année la revue Contrepied portant sur la danse.

Revenons à la culture sportive, fondant le slogan « une jeunesse plus sportive ».

Il nous semble indispensable d'y voir toute la richesse et la complexité que contient l'enseignement des différentes APSA en EPS. Penser que se développer en devenant plus sportif.ve, serait un acte réducteur, c'est ignorer que l'appropriation critique des différentes cultures est un des fondements de l'école. A moins de considérer la culture sportive comme une « sous-culture » ?

S'opposer à une jeunesse plus sportive reviendrait au même que s'opposer à une jeunesse plus artistique, plus littéraire, plus musicienne etc. Or, notre souci de démocratisation suppose d'offrir à tous et toutes des pouvoirs d'agir et de compréhension les plus larges possibles. Dans notre champ, s'appuyer sur un slogan pour « une jeunesse plus sportive » traduit une idée de l'EPS, de son contenu, de la volonté d'armer cette jeunesse des savoirs et savoir-faire originaux et indispensables. Développer l'esprit critique sans accès à une culture serait aussi illusoire que vouloir développer l'esprit critique sans maîtriser des œuvres littéraires ou certaines dimensions scientifiques etc. Notre profession démontre tous les jours

que le développement de l'EPS, espace unique et original de l'accès à toutes les dimensions composant la culture sportive (techniques, tactiques, respect, effort, responsabilité...), pour tous les élèves, est une voie à suivre pour qui veut vraiment permettre l'émancipation de la jeunesse dans notre domaine.

Nous avons dit et écrit que l'EPS avait deux piliers : la culture sportive et les arts corporels. Pour un réel développement de l'EPS il nous paraît essentiel de bien identifier de quoi on parle : comme nous l'avons dit, l'an dernier nous avons mené campagne pour un des deux piliers, celui des arts, cette année pour l'autre... Vous avez dit retour en arrière ?

Courant de pensée « Unité et Action »

LA QUESTION

du certificat médical

Cette question se pose avec acuité suite au décès accidentel d'un jeune collégien de Haute-Savoie ; pris d'un malaise lors d'une course d'endurance, l'élève ne put être réanimé malgré tous les efforts entrepris. Les premiers éléments de l'enquête judiciaire montrent que l'élève avait produit un certificat médical contre indiquant tout effort d'endurance. Et notre collègue affirme avec force n'avoir jamais eu connaissance d'un tel certificat qui aurait été directement remis au service de la Vie scolaire du collège.

Placé sous contrôle judiciaire, avec d'autre part une enquête administrative diligentée par le rectorat de Grenoble, notre collègue reçoit de nombreux soutiens de la profession, bénéficie de l'aide et de l'accompagnement du SNEP, ainsi que du conseil d'une avocate.

Le contrôle médical des inaptitudes à la pratique de l'EPS est traité dans le Code de l'éducation dans l'article R312-2 et suivants : « En cas d'inaptitude partielle, ce certificat peut comporter, dans le respect

du secret médical, des indications utiles pour adapter la pratique de l'EPS aux possibilités individuelles des élèves ».

Par ailleurs, la circulaire EN 90-107 du 17.05.1990 indique : «...afin de permettre une adaptation de l'enseignement de l'EPS, le certificat médical... prévoit une formulation des contre-indications en termes d'incapacités fonctionnelles (types de mouvements, d'effort, capacité à l'effort, situations d'exercice et d'environnement, etc...) et non plus en termes d'activités physiques interdites aux élèves. Il importe, bien évidemment, que ces données soient exprimées de façon explicite afin qu'un enseignement réel, mais adapté aux possibilités de l'élève, puisse être mis en place ».

Tout indique que le certificat médical s'adresse **directement et prioritairement** à l'enseignant d'EPS qui va (doit) immédiatement en tenir compte pour adapter son enseignement.

Dans certains établissements, avec de mauvais arguments liés à la responsabilité administrative, il est demandé aux familles

de présenter prioritairement le certificat médical à l'administration, la vie scolaire, ou encore l'infirmier-e ; ce qui multiplie les risques de pertes de temps, d'oublis, d'erreurs, alors que l'enseignant d'EPS, seul expert pour intégrer les préconisations du médecin dans son enseignement, n'est informé que plus tard... ou pas.

Pour nos collègues (et leurs élèves !), cette conception verticale, méfiante, descendante, d'un management étrié qui sévit dans nombre d'établissements et qui considère que les personnels ne sont que des subordonnés, peut avoir des conséquences néfastes.

Partout où cette question importante se pose, il faut en débattre en CA et faire inscrire dans le règlement intérieur de l'établissement que les certificats médicaux entraînant des inaptitudes ponctuelles ou partielles en EPS doivent être directement transmis par la famille au Professeur d'EPS.



jean-paul.tournaire@snepfusu.net



LE SPORT ASSOCIATIF : un enjeu (de) capital

Dès lors que l'économie a pénétré le sport, tout est construit pour le rendre de plus en plus marchand, en déconstruisant ses fondements désintéressés. L'évolution du sport français, reposant essentiellement sur les principes de la loi relative au contrat d'association, trahit ce modèle de partage de valeurs humanistes, bien commun d'une société altruiste. Car les nouveaux investisseurs misent davantage sur les profits à se partager et résultant des produits de la vente de biens et de services. En témoignent les mesures incitatives à transformer les associations en société coopératives d'intérêt collectif, le parachutage du « monde économique » au sein de l'Agence Nationale du Sport (ANS), la signature du Partenariat Public Privé au sein de l'INSEP avec la société Sport Partenariat (association entre Vinci et Barclays), le déploiement du dispositif 2S2C visant à faire intervenir les clubs pendant le temps scolaire en lieu et place des enseignants d'EPS ...

Les écarts se creusent entre les associations sportives reposant sur l'implication d'une équipe de bénévoles au service d'un projet associatif et fédéral généreux, et celles qui se travestissent en prestataires vis-à-vis de leurs nouveaux clients internes et externes, à la recherche d'un modèle économique rentable. Et pour accélérer davantage encore les mutations, les associations qui résistent aux lois du marché n'ont quasiment plus accès aux demandes de subventions à défaut de justifier d'un fond d'investissement souvent démesuré par rapport à leurs ressources propres. Ces aides financières ont pourtant pour objectif de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures qui en ont besoin. Soyons lucides : à l'instar de la maxime « on ne prête qu'aux riches », les financeurs ne font confiance qu'aux structures solvables.

Au sein de l'ANS, où le Ministère des sports apporte la quasi-totalité des fonds et des personnels, la mascarade est à son paroxysme !

Sur fond de plus de démocratie et de partage des responsabilités entre l'Etat et ses partenaires, les trois autres décideurs autour de la table (le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le secteur marchand), font des choix d'orientation et d'utilisation de l'argent public qui ne leur appartiennent pas.

Le SNEP-FSU défend un autre projet de société que celui qui se dessine post JOP Paris 2024. Car, là aussi, les financeurs comptent sur cet événement pour faire fructifier leurs investissements dans l'immobilier, la communication, la vente de produits et de services sous labels officiels... Mais que restera-il aux associations au sein desquelles les sportives et les sportifs français.es ont été formés.es, détectés.es, sélectionnés.es, entraînés.es ?



anthony.desbois@snepfusu.net

UN COCKTAIL DESTRUCTEUR pour le service public et la jeunesse

Manque de moyens

La situation actuelle, notamment sur le plan psychosocial, pour nos étudiants et les personnels, est extrêmement préoccupante et d'une grande diversité. Celle-ci est due entre autres à l'autonomie des universités, donc à la liberté de choix, qui aggrave les disparités, sources d'inégalités... Dans ce contexte sanitaire, cette autonomie (LRU) est un prétexte pour la ministre pour se défaire sur la responsabilité des établissements et pour ne pas chercher à harmoniser « vers le haut » les politiques, sur la reprise en présentiel. Le gouvernement ne répond que par les mots « vigilance, grande attention, ... » aggravant les maux, car il se refuse à apporter, depuis mars 2020, les moyens conséquents humains, matériels, budgétaires et d'espaces, pour permettre véritablement un présentiel (même si dégradé) adapté au contexte sanitaire pour tout le monde.

Dénonçons à nouveau l'incurie de ce gouvernement qui annonce par exemple, la pérennisation des renforts de 80 psychologues et 60 assistants sociaux pour toute l'année civile 2021, face aux besoins énormes, puisque nous sommes aujourd'hui à 1 poste d'assistante sociale pour 50 000 étudiants et 1 psychologue pour 30 000 étudiants. En STAPS et SUAPS, c'est respectivement 1 enseignant d'EPS titulaire pour 85 étudiants environ (60 328 étudiants en STAPS en 2019) et 1 poste pour 2 300 étudiants environ.

Sélections amplifiées

Selon la note du SIES du MESRI de décembre 2020 sur les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 : « les effectifs en 1^{ère} année de licence générale augmentent de 1,4%, mais le nombre de néo-bacheliers y diminue de 1,1% par rapport à 2018-2019 et en master, les effectifs de 1^{ère} année continuent de diminuer (- 1,6%), dont - 5, 3% en MEEF 1. »

La baisse des néobacheliers est-elle la conséquence de la réforme de l'accès en master, instaurant une sélection à l'en-

trée en M1 et de l'application Parcoursup pour la licence (hors STAPS qui eux augmentent de 4,5%) ? Il y a des diminutions importantes des capacités d'accueil pour beaucoup de M1 et les MEEF 1 en sont un exemple criant. Nous revendiquons un véritable droit à la poursuite d'études en master et une augmentation des capacités d'accueil (dont en MEEF).

Pour les STAPS, Parcoursup a généré une augmentation du nombre de baccalauréats général, limitant l'accès des élèves des filières professionnelles. Cet outil nuit à la démocratisation, en permettant

une sélection sur la base de données « prédictives » qui discriminent en renforçant les bases scolaires, qui elles-mêmes reproduisent les inégalités sociales. « Les réussites improbables ne sont plus acceptées ».

Le SNEP-FSU continuera à défendre un vrai accès à l'Université et en STAPS pour toutes et tous et demande des moyens à la hauteur des flux et des besoins.



pascal.anger@snepfusu.net



SYNDICALISME ET BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Nous vous faisons part d'extraits concentrés, de 3 contributions de collègues EPS, qui tentent de mettre en cohérence leurs pratiques et réflexions professionnelles avec la nécessaire et urgente bifurcation écologique. Leurs contributions sont à consulter sur notre site à la rubrique outil d'analyse sous item Ecologie en date du 27/5/20.

- EPS et Eco-syndicalisme - Gaelik Razimbaud (GR) (Montpellier - 34)
- Formalisation des actions écologiques dans ma pratique professionnelle - David Marais (DM) (Nantes - 44)
- Comment changer nos comportements pour limiter l'impact délétaire sur le climat et le vivant ? Stéphane Trazic (ST) (Toulouges - 66)

GR : En 2018-2019, lancement au niveau national du projet « Course contre la montre » pour la COP25. J'ai été enseignant relai entre les grèves lycéennes pour le climat et l'administration. Création d'une routine « Le point vert » : une fois par semaine, je commente les grandes actualités environnementales et engage des discussions avec les élèves (10-15 min max). Dès qu'il pleut et pas de solutions de replis, je mène un cours en relation avec le réchauffement climatique ou l'effondrement de la biodiversité ... Lancement du projet « Une bouteille à la mer ». Investissement dans le collectif des Enseignants pour la planète ... »

DM : Dans les 10 dernières années programmation d'APSA qui utilisent la nature comme équipement sportif : course d'orientation et VTT, fabriqué localement. Incitation à l'achat de gourde par les élèves. Discours écologiques

sur l'alimentation. En AS : mise en place depuis 2 ans d'une AS APPN (CO, VTT, Run and Bike, Escalade, Raid). Déplacement à VTT vers les lieux de compétitions - Cross avec un goûter « zéro déchet ». Projet EPS et écologie lancé cette année en 5^è et 4^è. Sensibilisation à la pratique d'activités physiques à zéro émission carbone. Mutualisation des transports : optimiser les transports. Quelle posture écologique pour l'enseignant, l'animateur d'AS, le militant, afin de montrer l'exemple et convaincre ?

ST : Inclure la transition écologique dans notre action professionnelle. Comment changer nos comportements pour limiter notre impact délétaire sur le climat et le vivant ? Axes de tension EPS /impact environnemental : Notre activité génère une consommation de produits manufacturés à fort impact sur l'environnement : matériel, (beaucoup de plastiques) installations, stations de ski, green de golf... Faut-il repenser les activités, faire pression sur les fournisseurs, acheter des produits éco-conçus, pression sur les constructeurs... ? Repenser la société des loisirs, fusse-t-elle considérée comme émancipatrice... Ne faut-il pas moins d'activités et des activités sélectionnées pour leur peu d'impact environnemental (à l'opposé du ski, golf, stades, meilleure utilisation des piscines, question des transports) ? Quel « pouvoir » éducatif de l'EPS pour la transmission de valeurs écologiques ?



pascal.anger@snepfusu.net

LE VACCIN

un bien commun !

La pandémie Covid 19 impacte l'ensemble de la population de la planète et touche donc sans distinction les pays dits développés, comme ceux qui sont déjà exsangues et en proie à de grandes difficultés, hors période de pandémie. La recherche pharmaceutique aura permis de développer des vaccins en un temps record, certes avec des différences notoires d'efficacité, compte tenu de l'arrivée des variants anglais, sud-africain ou brésilien. C'est maintenant la question de la campagne de vaccination qui est posée, pour qu'un maximum de personnes soient vaccinées pour circonscrire l'épidémie. Cette campagne vaccinale est impactée partout, et particulièrement en France, par les errements d'un gouvernement qui une fois de plus et malgré les millions d'euros versés à l'agence privée de conseil McKinsey, n'a pas été en capacité de la gérer. Cet échec tient avant tout à l'incapacité des laboratoires pharmaceutiques de fournir autant de doses que nécessaires. La politique de ces entreprises qui visent avant tout le profit, au détriment du développement de la recherche et de la production, se trouvent limitées face à une telle demande.

Cette situation appelle des réponses, des choix bien différents, si l'on veut sortir de cette pandémie qui, aujourd'hui, a fait plus de 2 millions de morts sur la planète. Certes, il conviendrait partout de soutenir le milieu hospitalier en augmentant le nombre de lits en réanimation avec des personnels formés, mais il faudrait avant tout sortir des logiques capitalistes qui laissent à « Big Pharma » la mainmise sur

la production de médicaments. Dans le contexte actuel, le SNEP et la FSU sont engagés dans l'appel « pas de profit sur la pandémie », qui exige que les brevets des vaccins soient un bien commun, pour permettre leur production en bien plus grande quantité, en utilisant les moyens et compétences de tous les labos pharmaceutiques à même de le faire. Sans cela, la campagne vaccinale restera un échec, car elle prendra trop de temps et ne s'adressera pas aux pays les plus

pauvres, empêchant ainsi d'envisager une immunisation collective à l'échelle de la planète. Le vaccin Covid, bien commun de l'humanité, est donc un enjeu de santé publique.

Cette pandémie interroge notre modèle pharmaceutique qui est pour l'heure, livré au marché. L'exemple de

Sanofi, qui pourtant distribue des dividendes extravagants à ses actionnaires, tout en touchant des financements publics, annonce la suppression de 400 emplois dans la recherche et le développement, et des milliers dans la production. Résultat, Sanofi n'a pas été capable de développer son vaccin. Puisque la santé est un enjeu de société, la création d'un grand pôle public pharmaceutique doit être plus que jamais portée, pour sortir des logiques mortifères actuelles.

Nous invitons donc chaque collègue à contribuer à l'action, en signant la pétition « pas de profit sur la pandémie » :
<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : Fonction Publique, École, Sport, EPS, où en est-on ?

L'égalité entre les femmes et les hommes est affichée aujourd'hui comme priorité nationale. Or, les politiques publiques ne vont guère plus loin que de l'affichage pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations.

Les violences sexuelles et sexistes trouvent un terreau favorable dans un système de genre construit sur des rapports de domination, qui hiérarchisent ce qui est considéré comme féminin ou masculin. C'est bien en analysant les violences faites aux femmes dans leur dimension sociale, que nous pourrions lutter et construire une société plus égalitaire, solidaire et démocratique. Si ces violences commencent à être dénoncées, le chemin à parcourir pour les rendre visibles reste encore long.

Dans le monde du sport en particulier, il est urgent de les dénoncer et de les faire cesser. Les formes de pratiques et de compétitions, ainsi que le modèle sportif doivent être repensés. Des politiques volontaristes doivent être réellement mises en œuvre pour un meilleur accès des femmes aux équipements sportifs, une meilleure médiatisation du sport féminin, une égalité salariale et de budget.

Le système scolaire contribue malheureusement aussi, à (re)produire les inégalités entre les sexes. Il a pourtant un rôle fondamental à jouer, pour participer à la prise de conscience de ces mécanismes, afin de promouvoir l'égalité filles-garçons et de lutter contre toutes formes de discriminations. Pour le SNEP-FSU, l'égalité s'apprend, se vit, se traduit en actes concrets. Elle nécessite la déconstruction des rapports de domination et de leurs corollaires les stéréotypes de genre, producteurs d'inégalités. L'enjeu est de mettre en mouvement en EPS, une mixité réfléchie, pour aboutir à une égalité sans conditions. Cela nécessite de repenser nos pratiques professionnelles en interrogeant : les contenus pédagogiques, didactiques, évaluatifs, l'orientation et la formation des personnels.

Enfin, le contexte appelle à repenser les rapports entre syndicalisme et féminisme. Les enjeux d'un meilleur fonctionnement démocratique sont liés à une meilleure représentation des femmes dans les instances du SNEP-FSU.

Toutes ces réflexions sont fondamentales, pour que vive aujourd'hui un outil syndical qui permette de porter l'exigence d'égalité comme priorité incontournable d'un avenir allant vers le progrès social. Notre syndicalisme, ancré dans un projet de transformation sociale et d'émancipation de l'humain doit être fondé sur le combat féministe et LGBT+. Celui-ci est un combat pour l'humanité tout entière, celui des droits humains.

Secteur Égalité du SNEP-FSU

polo.lemonnier@snepfsu.net

APPEL À CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU SNEP-FSU*

Après la publication dans le bulletin national n° 980 de l'appel à candidature pour le renouvellement des instances du SNEP-FSU, vous trouverez 2 appels à candidatures : École Émancipée et Unité et Action. Dans le cadre de la préparation du congrès national (du 29 novembre au 3 décembre 2021 à Porticcio, Corse) et de ce renouvellement, aux niveaux national, académique et départemental, tout(e) candidat(e) « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il (elle) était alors syndiqué(e) et de l'année scolaire en cours, le jour du dépôt des candidatures ». Le bulletin national publiera, dans le cadre de la préparation du congrès national, conformément aux statuts, les différents textes sur lesquels les syndiqué.es seront amené.es à débattre et à se prononcer (rapport d'activité, rapport financier, listes et orientations, modifications statutaires). Alors, pour un congrès 2021 dynamique, riche, fort, ambitieux, nous avons besoin de la participation et de l'apport de toutes et de tous.

*Avec le changement des dates des congrès, nous relançons l'appel à candidature paru dans le bulletin 980.



APPEL À CANDIDATURE

pour une liste « à l'initiative d'Unité et Action (UA) »
Pour un monde d'après porteur de progrès social

Après le congrès de la Grande Motte, nous analysons les résultats des élections présidentielles comme un bouleversement du paysage politique. Les politiques menées et les réformes mises en œuvre, que ce soit l'école (réforme du Bac, des programmes, du lycée, de la voie professionnelle...), nos salaires, la transformation de la fonction publique, la loi travail, les retraites, la réforme de l'indemnité chômage, etc. ont confirmé les orientations libérales et la volonté de transformer en profondeur notre modèle social.

Face à ces attaques, des solutions, des stratégies et des alliances sont possibles et nécessaires. Notre choix d'un syndicalisme de transformation sociale, s'appuie sur la recherche d'unité pour construire des alternatives crédibles et partagées. Cet engagement se traduit dans la défense de la discipline, du sport scolaire, du sport, de nos métiers, de l'école, des services publics et de la Fonction publique... en y

associant la profession pour agir à tous les niveaux.

Une démarche authentiquement syndicale et indépendante

Fort de sa représentativité, renouvelée lors des dernières élections professionnelles et quel que soit le pouvoir en place, le SNEP-FSU s'inscrit dans une conception dynamique du syndicalisme de métier pour :

- **Analyser la situation et les projets, informer sur les enjeux.**

- **Rencontrer** les collègues pour porter ces analyses (stages, colloques...) et les **partager**.

- **Travailler au sein de la FSU** pour, au-delà des questions spécifiques de nos métiers, porter des propositions pour l'École, les services publics et plus généralement l'évolution de la société.

- **Agir** en direction des élus, des parents d'élèves, de l'opinion publique, pour faire valoir nos **propositions, revendications et alternatives**.

- **Négocier** sur la base de ces propositions et revendications tout en en construisant le **rapport de force**.

C'est cette orientation, construite dans la durée, avec les militant.e.s et la profession, que nous vous proposons de poursuivre pour résister et obtenir des avancées.

Au-delà de notre syndicalisme de métiers, **nous portons un syndicalisme de transformation sociale, que nous voulons actif et rassemblé grâce à une liste unitaire, active et participative**

Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ces grandes orientations à se porter candidat(e) sur la liste et à participer aux débats pour l'élaboration de nos mandats au congrès national.

Contact : **Benoît Hubert**
benoit.hubert@snefpsu.net

APPEL À CANDIDATURE

pour une liste « à l'initiative de l'école émancipée (éé) »

Une liste à l'initiative de l'ÉÉ pour faire vivre le pluralisme.

Les courants de pensée sont partie intégrante du fonctionnement de la FSU et du SNEP. Ils permettent l'expression d'orientations différentes tant sur la caractérisation et l'analyse des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs, que sur la stratégie syndicale à développer pour les contrer. Ils nourrissent les débats indispensables à une vie interne démocratique et riche. L'EE est, au SNEP, la seule tendance autre que celle majoritaire.

L'orientation portée par l'ÉÉ au SNEP est celle d'un syndicalisme qui **lutte** contre le capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire mis en œuvre par le gouvernement et E. Macron. Cette orientation affaiblit les services publics en réduisant leurs missions et en les privant de moyens. Elle s'attaque au cœur de nos métiers : réformes, perte de sens, dédisciplinarisation de l'EPS, mise en concurrence (2S2C)... Elle

détruit la fonction publique et le paritarisme garant des droits et de la protection des personnels, s'attaque aussi aux droits sociaux (chômage, retraite) et démocratiques (état d'urgence), casse le droit du travail et réprime violemment les mobilisations.

Un **syndicalisme unitaire qui favorise** l'action fédérale (FSU), **s'engage** avec détermination dans les mobilisations interprofessionnelles, la défense des droits et des libertés publiques, la dénonciation des violences d'État et contre toutes les discriminations, contre l'extrême droite, **participe** aux AG de grévistes, aux collectifs de mobilisation pour les services publics, les droits des femmes, le climat, pour construire ensemble le jour d'après...

Un **syndicalisme qui aide à comprendre** que le contexte général et ses conséquences sur nos métiers résultent de choix idéologiques **non** inéluctables, et ce faisant par-

ticipe à la construction d'alternatives crédibles, désirables et réalisables.

Un **syndicalisme qui refuse** la promotion des idéologies marchandes justifiant tricherie et dopage, catastrophes environnementales et sociales, inhérents aux événements sportifs (JO, coupes du monde...).

Nous défendons l'idée que **c'est parce que le mouvement social aura pu imposer un autre choix de société que nous reconquerrons des services publics de qualité, des services publics Jeunesse et Sport et Éducation Nationale émancipateurs dans lesquels nous aurons toute notre place.**

Vous partagez ces orientations ? Rejoignez notre liste pour le prochain congrès !

Contactez nous au 06 48 68 13 82
ou valerie.soumaille@wanadoo.fr

Les représentant-es de l'École
Émancipée du Bureau National
du SNEP-FSU